

2018



13

Sécurité sociale

Neuchâtel 2020

Statistique des caisses de pensions 2018

Domaine «Sécurité sociale»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Statistique des caisses de pensions – Principaux résultats 2014–2018,

OFS, Neuchâtel 2020, numéro OFS: 555-1800

Les fonds de bienfaisance en Suisse en 2015,

OFS, Neuchâtel 2017, numéro OFS: 1305-1500

Domaine «Sécurité sociale» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 13 – Sécurité sociale ou www.socialsecurity-stat.admin.ch

Statistique des caisses de pensions 2018

Rédaction Nadège Bregnard, OFS; Daniel Ehrlich, OFS;
Markus Massmünster, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2020

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: section BEVO, tél. 0800 86 42 10, pkstat@bfs.admin.ch

Rédaction: Nadège Bregnard, OFS; Daniel Ehrlich, OFS;
Markus Massmünster, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 13 Sécurité sociale

Langue du texte original: français

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section BEVO, Olivier Geiser, OFS

En ligne: www.statistique.ch

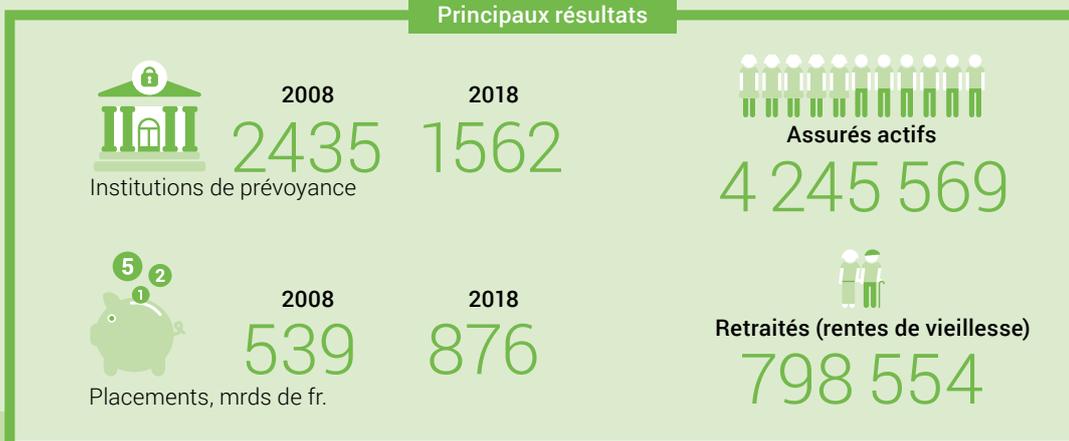
Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2020
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 135-1802

ISBN: 978-3-303-13202-9

Principaux résultats



Cotisations, mrds de fr.



Prestations, mrds de fr.



Catégories des placements



- ① Obligations 31,4%
- ② Actions 27,9%
- ③ Biens immobiliers 20,3%
- ④ Placements alternatifs 9,2%
- ⑤ Autres 6,0%
- ⑥ Liquidités 5,2%

Prestations



Rente de vieillesse annuelle moyenne, francs

28 947

Capital vieillesse moyen versé, francs

189 751

Table des matières

1	L'essentiel en bref	7
1	L'essenziale in breve	9
2	Données structurelles	10
3	Actifs – Placements	15
4	Passifs et données techniques	20
5	Compte d'exploitation	27
6	Bénéficiaires et prestations	31
7	Conception de l'enquête	35
	Glossaire et abréviations	37

Les variations en % ont été calculées à partir des valeurs originales (en milliers de francs).

Explication des signes

- (tiret) à la place d'un chiffre indique une valeur nulle
- ... (pointillé) indique que le chiffre n'est pas calculé

Unité statistique:

IP = institution de prévoyance de droit public ou de droit privé, avec assurés actifs et prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et/ou surobligatoires
= caisse de pensions

Liste des tableaux

T.1.1	Institutions de prévoyance (IP), assurés actifs, bénéficiaires et prestations, en 2018	8
T.2.1	Institutions de prévoyance selon le nombre d'assurés actifs, en 2017 et 2018	13
T.2.2	Institutions de prévoyance et assurés actifs selon la taille du total du bilan, en 2017 et 2018	13
T.2.3	Forme administrative et forme juridique, nombre d'employeurs affiliés et d'assurés actifs, en 2017 et 2018	13
T.2.4	Institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques, de 2015 à 2018	14
T.2.5	Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon la forme administrative et la couverture des risques, en 2018	14
T.3.1	Placements et autres actifs, en 2017 et 2018	18
T.3.2	Placements collectifs, en 2017 et 2018	19
T.4.1	Engagements, réserves et capitaux de prévoyance, en 2017 et 2018	24
T.4.2	Institutions de prévoyance enregistrées de droit public avec ou sans garantie de l'État, en 2017 et 2018	24
T.4.3	Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon le taux de couverture, en 2017 et 2018	25
T.4.4	Taux d'intérêt technique en primauté des cotisations, de 2010 à 2018	25
T.4.5	Taux d'intérêt technique en primauté des prestations, de 2010 à 2018	26
T.5.1	Compte d'exploitation, en 2017 et 2018, 1 ^{re} partie	29
T.5.2	Compte d'exploitation, en 2017 et 2018, 2 ^e partie	30
T.6.1	Bénéficiaires et prestations, en 2017 et 2018	33
T.6.2	Hommes et femmes dans les caisses de pensions, en 2018	34
T.6.3	Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon le type de plan, de 2015 à 2018	34
T.6.4	Institutions de prévoyance (IP) et assurés ayant un plan enveloppant selon le type de primauté, de 2015 à 2018	34

Liste des graphiques

G.1.1	Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions	7
G.1.1	Principali risultati della statistica delle casse pensioni	9
G.2.1	Nombre d'institutions de prévoyance selon leur forme juridique et administrative, de 2010 à 2018	10
G.2.2	Nombre d'assurés actifs en moyenne selon la forme juridique et administrative de l'institution de prévoyance, de 2010 à 2018	10
G.2.3	Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon la couverture des risques, en 2018	11
G.3.1	Parts des catégories des placements, en 2008 et 2018	15
G.3.2	Variations de l'allocation des placements, en 2018	16
G.3.3	Catégories des placements et placements collectifs, de 2010 à 2018	16
G.3.4	Catégories des placements des institutions de prévoyance selon leur forme juridique, en 2018	17
G.3.5	Catégories des placements des institutions de prévoyance selon leur forme administrative, en 2018	17
G.3.6	Dispersion des catégories des placements, en 2018	17
G.4.1	Réserves de fluctuations de valeur, de 2010 à 2018	20
G.4.2	Parts des institutions de prévoyance, des assurés actifs et du total du bilan selon le volume de la réserve de fluctuation de valeur, en 2018	20
G.4.3	Découvert des institutions de prévoyance selon la forme juridique, de 2014 à 2018	21
G.4.4	Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon le taux de couverture, en 2018	21
G.4.5	Décomposition des capitaux de prévoyance et provisions techniques (H), de 2010 à 2018	22
G.4.6	Total du bilan versus capitaux de prévoyance et provisions techniques (H), de 2010 à 2018	22
G.4.7	Dispersion des taux d'intérêt techniques, en 2018	23
G.5.1	Résultats nets des placements, de 2008 à 2018	27
G.5.2	Cotisations et apports, de 2014 à 2018	27
G.5.3	Frais TER, placements collectifs et taux de transparence, de 2014 à 2018	28
G.6.1	Bénéficiaires de prestations, de 2014 à 2018	31
G.6.2	Rentes de 2014 à 2018	31
G.6.3	Rentes annuelles moyennes par sexe, en francs, de 2014 à 2018	32
G.6.4	Parts des types de plans des assurés actifs, en 2018	33

1 L'essentiel en bref

L'année 2018 a été marquée par une baisse importante de la valeur des actions sur les marchés boursiers lors du dernier trimestre. Le total du bilan des caisses de pensions suisses a donc diminué de 2,1% pour s'établir à 876 milliards de francs à la fin de l'année (graphique G1.1). Ainsi, la part des actions dans les placements a particulièrement chuté (27,9% contre 30,9%). Fin 2018, la première catégorie des placements était à nouveau les obligations (31,4%), suivie des actions (27,9%) et des biens immobiliers (20,3%).

Les placements des caisses de pensions ont par conséquent enregistré un résultat net négatif de 25 milliards de francs en 2018. Une partie a été amortie par une dissolution des réserves de fluctuations de valeur de 40% et le découvert global a mécaniquement augmenté de 20%. Fin 2018, il y avait donc moins de réserves et un plus grand découvert dans les caisses de pensions suisses. La majeure partie de ce découvert restait cependant comptabilisée dans les institutions de droit public bénéficiant d'une garantie de l'État.

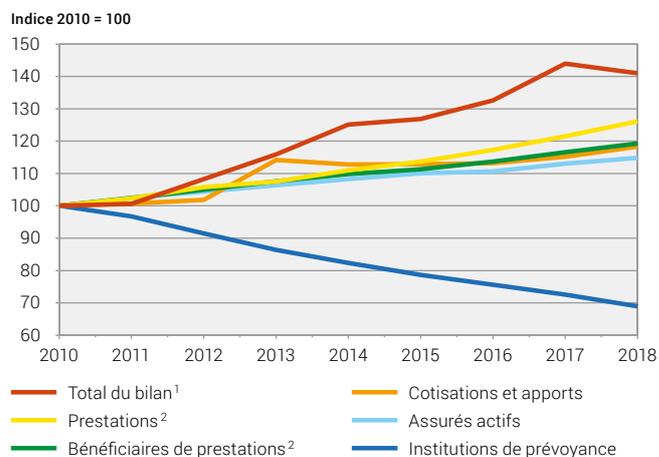
De plus, le processus de concentration s'est encore poursuivi en 2018: plus d'assurés actifs se sont concentrés dans moins d'institutions de prévoyance. Il y avait désormais 4 245 569 assurés dans 1562 institutions (tableau T1.1). La majorité des institutions restait de droit privé et choisissait le modèle autonome ou semi-autonome pour la couverture des risques. La taille des fondations collectives et communes et leur importance dans le paysage suisse se sont également renforcées durant l'année.

Pour les assurés, les prestations réglementaires ainsi que leurs bénéficiaires ont continué d'augmenter. Au total, 798 554 retraités ont touché des rentes de vieillesse d'un montant de 23 milliards de francs. Cela correspondait à une moyenne annuelle de 28 947 francs. Quelques nouveaux bénéficiaires de 2018 ont quant à eux choisi de retirer l'intégralité ou une partie de leur capital vieillesse, s'élevant au total à 8 milliards de francs. Le capital vieillesse moyen versé, partiellement ou intégralement, était de 189 751 francs.

Cette publication est présentée comme suit. Le **chapitre 2** fournit des détails sur les données structurelles et sur le processus de concentration. Le **chapitre 3** présente les actifs et, en particulier, les différentes catégories des placements. Les passifs et les données techniques comme le taux d'intérêt technique sont détaillés dans le **chapitre 4**. Le **chapitre 5** décrit le compte d'exploitation avec principalement ces cotisations et charges, tels que les frais d'administration. Les différentes prestations et leurs bénéficiaires sont présentés en détail dans le **chapitre 6**. Les aspects relatifs à l'enquête et à sa conception sont exposés dans le **chapitre 7**. Un glossaire et une liste d'abréviations concluent cette publication des résultats commentés de la statistique des caisses de pensions 2018.

Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions

G 1.1



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Institutions de prévoyance (IP), assurés actifs, bénéficiaires et prestations, en 2018

T1.1

IP selon couverture des risques et forme administrative	Nombre d'IP	Assurés actifs	Rentes ¹		Prestations réglementaires en capital		Prestations de sortie ²	
			Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs	Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs	Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs
Total	1 562	4 245 569	1 164 168	29 184	48 142	8 868	833 097	46 126
dont fondations collectives et communes	240	3 050 352	640 338	14 130	35 142	5 895	669 776	32 987
IP autonomes	296	1 648 461	708 238	20 593	19 122	3 266	225 747	13 953
dont fondations collectives et communes	53	913 420	314 218	8 985	10 843	1 578	145 521	6 385
IP autonomes ³	299	656 683	120 283	2 867	6 846	1 051	134 918	5 359
dont fondations collectives et communes	39	470 652	63 534	1 237	4 967	588	91 051	3 030
IP semi-autonomes ⁴	676	845 982	144 518	2 955	8 443	1 683	186 307	9 033
dont fondations collectives et communes	93	615 635	81 163	1 348	6 138	1 042	152 103	6 255
IP semi-autonomes ⁵	186	66 581	9 626	177	960	385	11 032	1 165
dont fondations collectives et communes	21	39 995	4 440	80	629	269	7 684	871
IP collectives	99	1 027 391	181 502	2 592	12 751	2 482	275 056	16 615
dont fondations collectives et communes	34	1 010 650	176 983	2 480	12 565	2 418	273 417	16 446
Institutions d'épargne	6	471	1	–	20	1	37	1

¹ à la date de clôture, en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité² versements anticipés inclus³ avec assurance excess-of-loss/stop-loss⁴ rentes de vieillesse garanties par l'IP, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance⁵ constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance

1 L'essenziale in breve

Il 2018 è stato caratterizzato da una marcata flessione del valore delle azioni sui mercati borsistici nell'ultimo trimestre. Il totale di bilancio delle casse pensioni svizzere è pertanto diminuito del 2,1%, attestandosi a 876 miliardi di franchi alla fine dell'anno (grafico G.1.1). Negli investimenti è in particolare la quota di azioni a essere crollata (27,9% contro il 30,9%). Alla fine del 2018, la categoria di investimenti più consistente è stata ancora quella delle obbligazioni (31,4%), seguita dalle azioni (27,9%) e dai beni immobili (20,3%).

Lo stesso anno gli investimenti delle casse pensioni hanno di conseguenza registrato un risultato netto negativo di 25 miliardi di franchi. Una parte è stata ammortizzata con la liquidazione delle riserve di fluttuazione di valore pari al 40% e la copertura insufficiente è meccanicamente aumentata del 20%. Alla fine del 2018, le casse pensioni svizzere custodivano quindi meno riserve e presentavano una copertura insufficiente maggiore. La maggior parte della copertura insufficiente, tuttavia, è stata contabilizzata negli istituti di diritto pubblico che beneficiavano di una garanzia dello Stato.

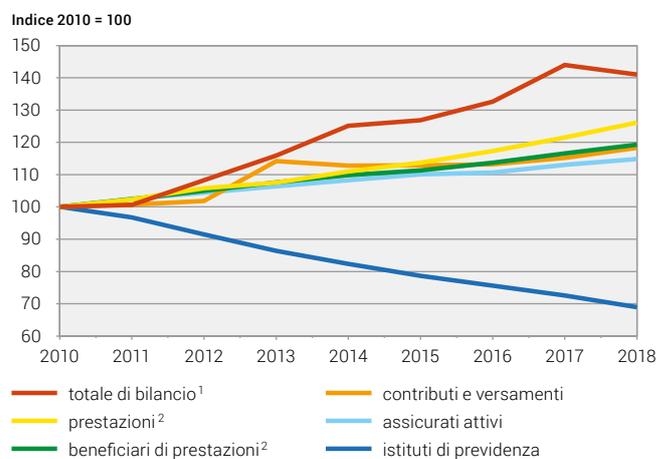
Nel 2018, inoltre, è proseguito il processo di concentrazione: un numero maggiore di assicurati attivi si sono raggruppati in un numero inferiore di istituti di previdenza, e più precisamente si è arrivati a 4 245 569 assicurati presso 1562 istituti (tabella T.1.1). La maggior parte degli istituti era di diritto privato e per la copertura dei rischi optava per il modello autonomo o parzialmente autonomo. Durante l'anno sono aumentate anche le dimensioni delle fondazioni collettive e comuni e la loro rilevanza nel panorama svizzero.

Per quanto concerne gli assicurati, hanno continuato a progredire sia le prestazioni regolamentari che i loro beneficiari. In totale hanno percepito rendite di vecchiaia 798 554 pensionati, per una somma complessiva di 23 miliardi di franchi, corrispondente a una media annua di 28 947 franchi. Alcuni neo beneficiari del 2018 hanno optato per il prelievo parziale o totale del capitale di vecchiaia, per un valore complessivo di 8 miliardi di franchi. Il capitale di vecchiaia medio versato parzialmente o integralmente ammontava a 189 751 franchi.

La presente pubblicazione si articola nel modo seguente. Il **capitolo 2** fornisce dettagli inerenti ai dati strutturali e al processo di concentrazione. Il **capitolo 3** presenta gli attivi e, in particolare, le diverse categorie di investimenti. I passivi e i dati tecnici, come il tasso d'interesse tecnico, sono riportati in dettaglio nel **capitolo 4**. Il **capitolo 5** illustra il conto d'esercizio, principalmente con i relativi contributi e costi, quali le spese di amministrazione. Le varie prestazioni e i relativi beneficiari sono presentati in dettaglio nel **capitolo 6**. Gli aspetti relativi alla rilevazione e alla sua struttura sono esposti nel **capitolo 7**. In appendice alla presente pubblicazione dei risultati commentati della statistica delle casse pensioni 2018 sono riportati un glossario e una lista di abbreviazioni.

Principali risultati della statistica delle casse pensioni

G.1.1



¹ senza attivi/passivi da contratti d'assicurazione
² in caso di vecchiaia, di decesso e d'invalidità

Fonte: UST – Statistica delle casse pensioni 2018

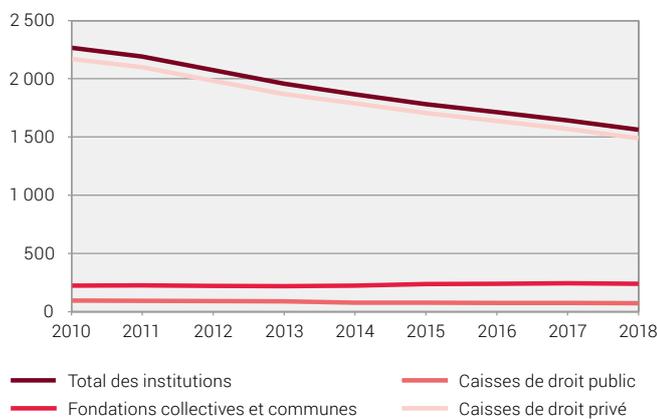
© UST 2020

2 Données structurelles

Encore et toujours dans un processus de concentration

Le processus de concentration initié par l'entrée en vigueur de la LPP s'est poursuivi en 2018 (graphiques G 2.1 et G 2.2). Le nombre total d'institutions de prévoyance a de nouveau diminué pour s'établir à 1562 (-4,9%)¹. Celui des assurés actifs a continué d'augmenter et s'inscrit désormais à 4 245 569 (+1,6%) personnes. En moyenne, il y avait 2718 (contre 2543) assurés actifs par institution de prévoyance fin 2018. Il y a donc désormais plus d'assurés dans moins d'institutions, lesquelles sont toutefois plus grandes.

Nombre d'institutions de prévoyance selon leur forme juridique et administrative, de 2010 à 2018 G 2.1



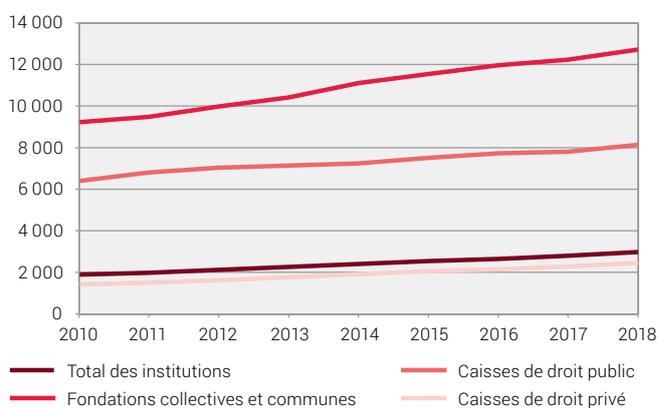
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Dans l'ensemble, il y a plus d'assurés dans les grandes caisses de pensions (de plus de 10 000 personnes) (tableau T.2.1). Celles-ci comptent désormais 2,9 (+1,7%) millions d'assurés actifs, soit 68,9% du total des personnes. Ce dernier chiffre ainsi que la répartition restent néanmoins stables par rapport à l'exercice 2017. De plus, 75,2% (contre 77,0%) des institutions de prévoyance comptaient encore moins de 1000 assurés actifs. Cela concerne uniquement 7,2% (contre 7,7%) du total de ces assurés.

¹ Sur les 1562 institutions de prévoyance incluses dans l'enquête 2018, 1318, soit 84,4% d'entre elles, étaient enregistrées dans le registre de la prévoyance professionnelle au sens de l'art. 48 de la LPP.

Nombre d'assurés actifs en moyenne selon la forme juridique et administrative de l'institution de prévoyance, de 2010 à 2018 G 2.2



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Au final, la fortune est restée concentrée dans un nombre réduit d'institutions de prévoyance durant l'année 2018 (tableau T.2.2). Les 151 plus grandes caisses de pensions avec plus de 1 milliard de francs² incluaient plus des deux tiers (68,5%) des assurés actifs. Elles détenaient également plus des trois quarts (76,7%) de la somme du total du bilan.

1/10 des caisses de pensions réunissent
2/3 des assurés actifs et
3/4 de la fortune

² Dans cette publication, les totaux du bilan n'incluent pas les montants résultant des actifs/passifs de contrats d'assurance.

Les caisses de droit public et de droit privé

Fin 2018, il y avait encore 72 institutions de prévoyance de droit public (tableau T.2.3). Malgré une diminution de trois institutions par rapport à 2017, ces caisses ont toujours une place importante dans le paysage des caisses de pensions suisses (graphique G.2.1). En effet, bien qu'elles ne représentaient que 4,6% des institutions, elles comptaient encore 13,8% des assurés actifs. En moyenne, elles incluaient 8138 (contre 7799) assurés, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de 2718 pour l'ensemble des institutions (graphique G.2.2). Les caisses de droit public restent donc en moyenne plus grandes. De plus, 93,1% d'entre elles sont liées à plusieurs employeurs.

Dans l'ensemble, la grande majorité (95,4%) des caisses de pensions restait des institutions de droit privé. Les deux tiers (64,7%) étaient également affiliées à plusieurs employeurs. Au total, 99,2% de l'ensemble des employeurs étaient rattachés à une telle institution. Les 1490 institutions de droit privé comptaient 86,2% de l'ensemble des assurés. La diminution de 78 institutions en 2018 explique la baisse générale constatée du nombre total d'institutions suisses (graphique G.2.1). De plus, en moyenne, il y avait 2456 (contre 2291) assurés actifs par caisse de droit privé. Cette moyenne est légèrement en-dessous de celle de l'ensemble des institutions (graphique G.2.2), les plus petites caisses de pensions suisses étaient donc de droit privé.

Les fondations collectives et communes

En lien avec le processus de concentration toujours en cours, l'importance des fondations collectives et communes s'est encore renforcée (tableau T.2.3). Ces formes d'institutions liées à plusieurs employeurs incluaient notamment 98,3% de l'ensemble des employeurs suisses. Fin 2018, il y avait 120 fondations collectives et 120 fondations communes³. Leur nombre reste relativement stable bien qu'il y ait eu une diminution de quatre institutions par rapport à l'exercice 2017 (graphique G.2.1). Cette légère baisse a été compensée par l'affiliation de nouveaux assurés depuis d'autres caisses partiellement ou entièrement liquidées.

Nombre d'assurés actifs en moyenne:

2 718 total des institutions de prévoyance

2 456 caisses de droit privé

8 138 caisses de droit public

12 710 fondations collectives et communes

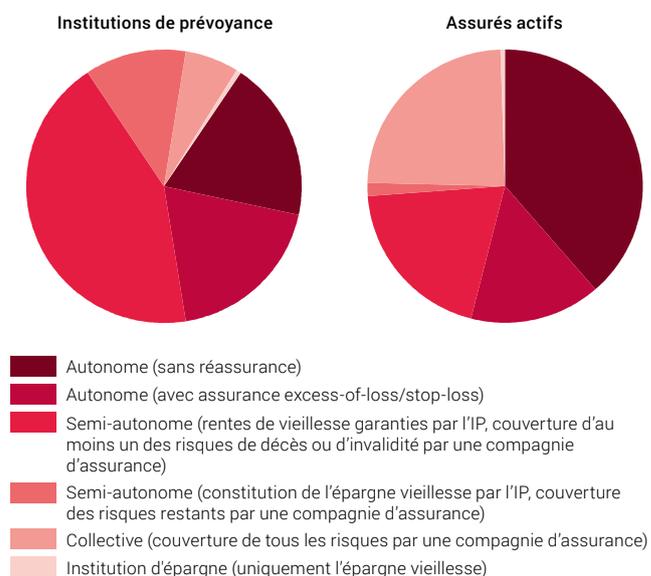
Au final, ces fondations incluaient toujours la majeure partie (71,8% contre 71,4%) des assurés actifs, soit 3,1 millions de personnes. En particulier, 39,6% (contre 39,2%) des personnes se trouvaient dans une fondation collective de droit privé fin 2018. En moyenne, les fondations collectives et communes incluaient 12 710 (contre 12 232) assurés actifs (graphique G.2.2). Leur taille a donc continué de croître par rapport au reste des institutions de prévoyance.

La couverture des risques

La plupart (93,3%) des institutions de prévoyance a continué de choisir le modèle autonome ou semi-autonome en 2018 (graphique G.2.3 et tableau T.2.4). Plus précisément, 2,3 millions d'assurés actifs, soit une proportion inchangée de 54,3% des personnes, étaient affiliés à une institution purement autonome garantissant elle-même l'intégralité des risques ou faisant appel à une assurance excess-of-loss ou stop-loss. La part des institutions semi-autonomes couvrant au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance a quant à elle continué de croître. Elle correspondait à 43,3% (contre 41,2%) des institutions et représentait 19,9% (contre 18,6%) des assurés. En revanche, la part des institutions semi-autonomes ne garantissant pas les rentes de vieillesse n'incluait plus que 1,6% (contre 1,9%) des assurés actifs.

Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon la couverture des risques, en 2018

G 2.3



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

³ En 2018, il y avait 22 institutions qui étaient de droit public et 218 de droit privé.

Seules 99 (contre 112) institutions dites collectives ont choisi de transférer l'intégralité des risques à une compagnie d'assurance. Ces dernières, bien qu'en diminution dans le paysage suisse, comptaient néanmoins encore près d'un quart (24,2% contre 25,2%) des assurés actifs. Dans le détail, à la fin de l'année 2018, 21,5% de l'ensemble des personnes étaient concentrées dans 18 fondations collectives avec réassurance collective de tous les risques par une compagnie d'assurance (tableau T 2.5)⁴.

Un **glossaire** des termes spécifiques propres à notre enquête avec définitions est disponible à la fin de cette publication.

⁴ ne pas confondre les fondations collectives (selon la forme administrative) avec les institutions dites collectives (selon la couverture des risques)

Institutions de prévoyance selon le nombre d'assurés actifs, en 2017 et 2018

T 2.1

Nombre d'assurés actifs	Institutions de prévoyance		En % de l'ensemble des institutions de prévoyance		Assurés actifs		En % de l'ensemble des assurés actifs	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Total	1 643	1 562	100,0	100,0	4 177 769	4 245 569	100,0	100,0
1 – 9	99	83	6,1	5,3	510	450	0,0	0,0
10 – 29	95	97	5,8	6,2	1 684	1 827	0,0	0,0
30 – 99	245	218	14,9	14,0	14 824	13 396	0,4	0,3
100 – 299	413	387	25,1	24,8	76 943	72 490	1,8	1,7
300 – 999	413	390	25,1	25,0	229 699	217 855	5,5	5,2
1 000 – 2 999	191	200	11,6	12,8	321 075	332 161	7,7	7,8
3 000 – 9 999	115	116	7,0	7,4	656 104	682 974	15,7	16,1
à partir de 10 000	72	71	4,4	4,5	2 876 930	2 924 416	68,9	68,9

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Institutions de prévoyance et assurés actifs selon la taille du total du bilan¹, en 2017 et 2018

T 2.2

Total du bilan en milliers de francs	Institutions de prévoyance		Assurés actifs		Total du bilan en milliers de francs		En % du total du bilan	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Total	1 643	1 562	4 177 769	4 245 569	894 254 171	875 847 068	100,0	100,0
1 – 1 000	26	22	1 594	936	11 498	11 060	0,0	0,0
1 001 – 3 000	63	60	3 298	3 656	128 828	122 890	0,0	0,0
3 001 – 10 000	162	141	16 605	13 847	997 853	890 116	0,1	0,1
10 001 – 30 000	232	218	32 318	35 822	4 488 097	4 216 534	0,5	0,5
30 001 – 100 000	456	429	209 095	203 089	27 078 758	25 279 109	3,0	2,9
100 001 – 300 000	344	339	345 387	397 382	60 807 089	59 727 621	6,8	6,8
300 001 – 1 000 000	206	202	720 575	681 487	115 904 443	113 583 241	13,0	13,0
1 000 001 – 3 000 000	97	94	1 278 329	1 286 451	165 022 066	161 085 759	18,5	18,4
à partir de 3 000 001	57	57	1 570 568	1 622 899	519 815 539	510 930 738	58,1	58,3

¹ sans les actifs/passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Forme administrative et forme juridique, nombre d'employeurs affiliés et d'assurés actifs, en 2017 et 2018

T 2.3

Forme administrative et forme juridique	Institutions de prévoyance (IP)		Employeurs affiliés		Assurés actifs	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Total	1 643	1 562	403 901	411 819	4 177 769	4 245 569
de droit privé	1 568	1 490	399 613	408 340	3 592 824	3 659 602
de droit public	75	72	4 288	3 479	584 945	585 967
Institutions d'un seul employeur	561	531	561	531	159 478	183 413
de droit privé	556	526	556	526	156 655	180 575
de droit public	5	5	5	5	2 823	2 838
Institutions de plusieurs employeurs						
Fondations collectives	121	120	254 222	260 229	1 812 306	1 848 307
de droit privé	115	115	252 978	259 687	1 639 005	1 679 776
de droit public	6	5	1 244	542	173 301	168 531
Fondations communes	123	120	142 109	144 448	1 172 316	1 202 045
de droit privé	106	103	140 493	142 891	944 945	971 955
de droit public	17	17	1 616	1 557	227 371	230 090
Autres IP	838	791	7 009	6 611	1 033 669	1 011 804
de droit privé	791	746	5 586	5 236	852 219	827 296
de droit public	47	45	1 423	1 375	181 450	184 508

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques, de 2015 à 2018

T 2.4

Couverture des risques	Nombre d'IP				Assurés actifs			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Total	1 782	1 713	1 643	1 562	4 068 196	4 090 508	4 177 769	4 245 569
IP autonome	346	335	307	296	1 712 704	1 725 251	1 644 229	1 648 461
IP autonome ¹	359	342	328	299	545 155	541 819	627 363	656 683
IP semi-autonome ²	686	676	677	676	492 750	638 593	777 242	845 982
IP semi-autonome ³	249	232	212	186	238 532	128 349	77 492	66 581
IP collective	134	120	112	99	1 078 500	1 055 920	1 050 947	1 027 391
Institution d'épargne	8	8	7	6	555	576	496	471

¹ avec assurance excess-of-loss/stop-loss² rentes de vieillesse garanties par l'IP, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance³ constitution de l'épargne de vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon la forme administrative et la couverture des risques, en 2018

T 2.5

Forme administrative	Couverture des risques						
	Autonome	Autonome ¹	Semi-autonome ²	Semi-autonome ³	Collective	Institution d'épargne	Total
Total des IP	296	299	676	186	99	6	1 562
Total des assurés actifs	1 648 461	656 683	845 982	66 581	1 027 391	471	4 245 569
Institutions d'un seul employeur							
IP	44	100	262	88	33	4	531
Assurés actifs	63 485	44 112	59 228	10 890	5 309	389	183 413
Institutions de plusieurs employeurs							
Fondations collectives	10	8	68	16	18	–	120
Assurés actifs	249 932	79 589	574 502	31 250	913 034	–	1 848 307
Fondations communes	43	31	25	5	16	–	120
Assurés actifs	663 488	391 063	41 133	8 745	97 616	–	1 202 045
Autres IP	199	160	321	77	32	2	791
Assurés actifs	671 556	141 919	171 119	15 696	11 432	82	1 011 804

¹ avec assurance excess-of-loss/stop-loss² rentes de vieillesse garanties par l'IP, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance³ constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

3 Actifs – Placements

Une fortune totale en diminution mais...

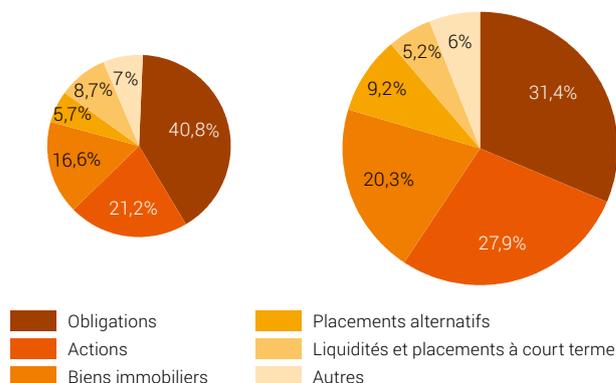
Suite à une année défavorable pour les placements, le total des actifs du bilan a diminué en 2018. Le total des placements de l'ensemble des institutions de prévoyance se montait à 875,8 milliards de francs (-2,1%) fin 2018 (tableau T3.1)¹. Les caisses de droit public détenaient 25,3% des placements et les fondations collectives et communes 45,8%. Le montant déclaré des actifs de contrats d'assurance, qui n'est pas sous la gestion directe des institutions, mais qui appartient aux assurés affiliés, est quant à lui resté stable à 147,2 milliards (-0,1%)². La quasi-totalité (93,9%) provenait des fondations collectives et communes alors que les institutions publiques n'ont pratiquement pas transféré leurs actifs (0,1%).

876 milliards sous gestion des caisses de pensions (enquête OFS)
147 milliards sous gestion des compagnies d'assurance (montant déclaré)

Mais l'année 2018 reste une exception. La fortune sous gestion des caisses de pensions suisses n'a cessé de croître ces dernières années. En moyenne, son augmentation a été de 3,4% par année depuis le début de l'année 2008. Fin 2008, après la crise financière, la fortune totale était bien moins importante (graphique G3.1). Elle se montait à 538,5 milliards de francs, soit 337,3 milliards de moins qu'à la fin de l'année 2018.

Parts des catégories des placements, en 2008 et 2018

G 3.1

2008: 538,5 milliards de francs¹2018: 875,8 milliards de francs¹¹ sans les actifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Moins d'actions mais...

Durant l'année 2018, et en particulier lors du dernier trimestre, la valeur des actions détenues par les caisses de pensions suisses a fortement diminué (tableau T3.1). Fin 2018, la valeur des actions suisses se montait à 82,9 milliards de francs (-10,2%) et celle des actions étrangères à 160,9 milliards (-12,6%), soit pratiquement le double. En termes d'allocations, la part allouée aux actions a diminué de 300 points de base³ (graphique G3.2). Ceci s'explique en partie par des pertes de valeurs sur les marchés boursiers et n'est en rien un indicateur d'un changement d'allocation stratégique. Au final, les actions ne représentaient plus que 27,9% de l'ensemble des placements (graphique G3.1). Elles se plaçaient à nouveau en deuxième position, derrière les obligations.

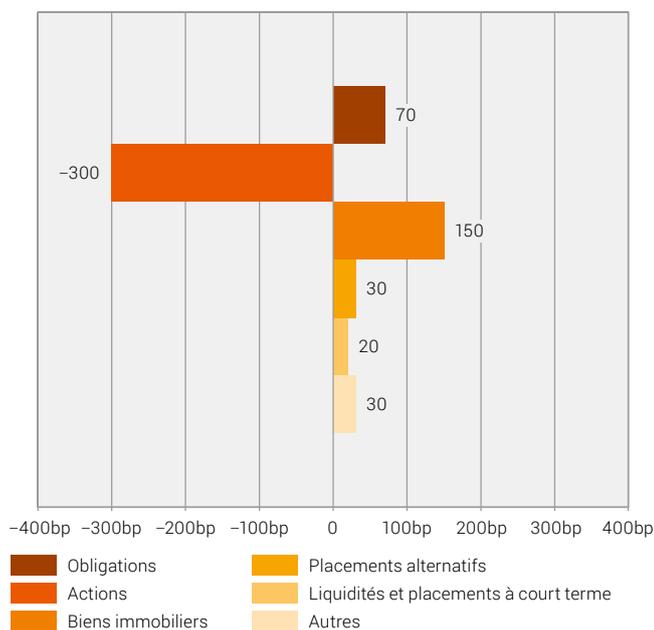
¹ Les notions de «total des placements» et «total des actifs» sont utilisées de manière interchangeable dans cette publication. Les différentes catégories des placements sont en particulier calculées par rapport au total des actifs du bilan. Pour les calculs d'allocations, le poste B «compte de régularisation actif» est ainsi inclus dans la catégorie des placements «autres».

² Ce chiffre est une déclaration étant donné que les recommandations Swiss GAAP RPC 26 n'obligent pas les institutions de prévoyance à comptabiliser au bilan la valeur de ces contrats.

³ Le point de base est une unité qui permet de comparer deux pourcentages. Un point de base correspond à un centième de pourcentage. Une augmentation de 10 points de base signifie donc que l'allocation est par exemple passée de 10,1% à 10,2%.

Variations de l'allocation des placements, en 2018

G 3.2

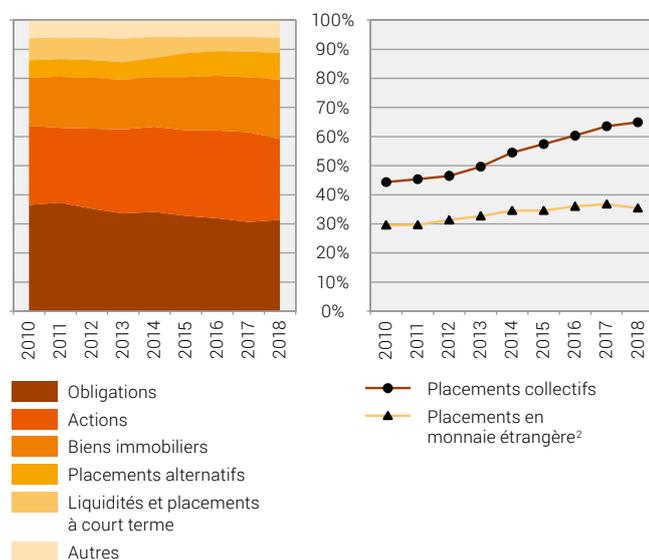


Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Catégories des placements et placements collectifs, de 2010 à 2018¹

G 3.3

¹ sans les actifs de contrats d'assurance² selon les catégories de placements «obligations», «biens immobiliers» et «actions»

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

La catégorie des obligations se trouvait donc à nouveau en première position fin 2018 avec une part de 31,4% (+70 points de base). En troisième position, les biens immobiliers ont augmenté à 20,3% (+150 points de base). Les investissements en biens immobiliers étrangers ont en particulier continué d'augmenter fortement (+18,4%), bien que la majorité (87,5%) des biens immobiliers restait investie en Suisse. De plus, la part des placements

alternatifs s'est montée à 9,2% (+30 points de base) à la fin de l'exercice 2018. Dans cette catégorie, les investissements dans les infrastructures ont particulièrement continué d'augmenter (+26,0%), bien que le montant total de 8,2 milliards de francs reste modeste comparé au total du bilan (0,9%). Au final, les liquidités (incluant les placements à court terme) s'élevaient à 5,2% (+20 points de base), soit 45,8 milliards.

Ici aussi, l'année 2018 fait figure d'exception. La part des placements en actions a généralement augmenté depuis 2008 (de 21,2% à 27,9%) (graphique G.3.1), ceci au détriment des obligations (de 40,8% à 31,4%). De plus, au fil des années, la structure des placements, en termes d'allocation moyenne et de répartition entre les différentes catégories, est restée relativement stable (graphique G.3.3).

Globalement plus de placements collectifs

En 2018, les deux tiers (64,9%) des placements étaient investis via des véhicules en commun (tableau T.3.2)⁴ et non en direct par les caisses de pensions. Cette proportion n'a cessé d'augmenter ces dernières années (graphique G.3.3). En 2017, les placements collectifs représentaient un total de 63,6% (+130 points de base). Et ils s'élevaient à seulement 44,3% en 2010. La part des placements collectifs de chacune des trois principales catégories a également augmenté: de 61,0% à 63,8% pour les obligations, de 75,5% à 77,7% pour les actions et de 53,9% à 55,1% pour les biens immobiliers. Parmi les biens immobiliers suisses, près de la moitié (48,9%) des placements était collectifs, alors que, pour les biens immobiliers étrangers, la quasi-totalité (99,0%) restait des placements collectifs⁵.

La part des investissements en monnaie étrangère des catégories des placements «obligations», «biens immobiliers» et «actions» a également eu tendance à augmenter ces dernières années (graphique G.3.3). Cette part était de 29,6% en 2010 et représentait 35,4% fin 2018. L'année 2018, qui a enregistré une légère diminution, est donc à nouveau une exception. Cela est en partie imputable à une diminution importante (-12,6%) de la valeur des actions étrangères.

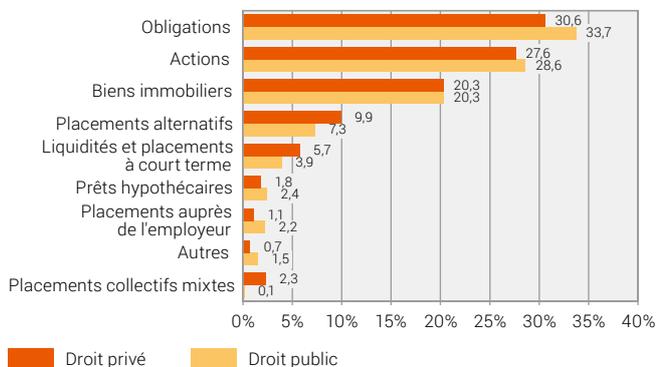
Selon les formes juridiques et administratives

Les allocations moyennes de placements sont calculées sur l'ensemble des institutions de prévoyance. D'importantes variations existent selon les différentes formes juridiques et administratives des institutions de prévoyance. Si l'on compare les formes juridiques en 2018 (graphique G.3.4), les caisses de droit public (vs. droit privé) détenaient en moyenne plus d'obligations (33,7% vs 30,6%), d'actions (28,6% vs 27,6%) et de placements auprès de l'employeur (2,2% vs 1,1%). En contrepartie, elles avaient moins de placements alternatifs (7,3% vs 9,9%) et de liquidités (3,9% vs 5,7%), alors que la part de biens immobiliers restait similaire (20,3%).

⁴ au sens de l'art. 56 de l'OPP2⁵ Conformément à l'art. 53, al. 4 de l'OPP2, tous les placements alternatifs sont donc des placements collectifs.

Catégories des placements des institutions de prévoyance selon leur forme juridique, en 2018

G 3.4

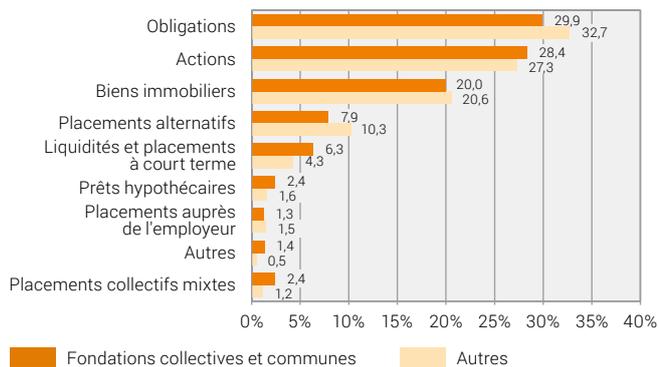
En % du total des actifs¹¹ sans les actifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Catégories des placements des institutions de prévoyance selon leur forme administrative, en 2018

G 3.5

En % du total des actifs¹¹ sans les actifs de contrats d'assurance

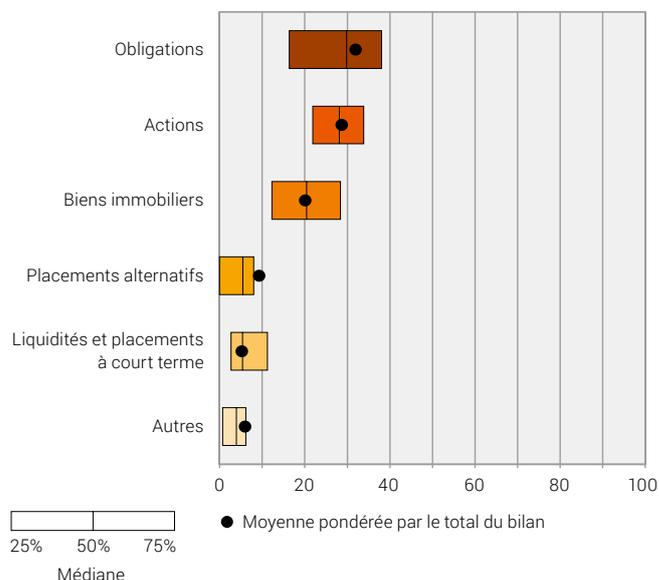
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

En se concentrant sur les fondations collectives et communes par rapport au reste des institutions (graphique G3.5), on remarque que celles-ci détenaient en moyenne, fin 2018, plus d'actions (28,4% vs 27,3%), de liquidités (6,3% vs 4,3%) et de prêts hypothécaires (2,4% vs 1,6%). En revanche, les fondations collectives et communes avaient généralement moins d'obligations (29,9% vs 32,7%), de biens immobiliers (20,0% vs 20,6%) et de placements alternatifs (7,9% vs 10,3%).

Dispersion des catégories des placements, en 2018

G 3.6



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Et selon la dispersion des placements

Au final, ces chiffres restent des moyennes pondérées selon le total du bilan. D'importantes différences existent au niveau de la distribution. Cette publication fournit des informations supplémentaires sur la distribution des principales catégories des placements dans le graphique G3.6⁶. Par exemple, bien que les caisses de pensions suisses détenaient en moyenne 27,9% d'actions en 2018, un quart des caisses en détenait moins de 21,9%, la moitié plus de 28,3% et un quart plus de 33,8%.

Trois éléments importants méritent d'être mentionnés. Premièrement, pour les obligations, la «boîte» était plus grande, ce qui signifie que la distribution était plus hétérogène. Deuxièmement, un quart des institutions détenait plus de 11,2% de liquidités (contre une moyenne de 5,2%). Troisièmement, concernant les placements alternatifs, se focaliser uniquement sur la moyenne aurait surestimé l'importance de ce type de placements pour l'ensemble des caisses. Plus de la moitié des institutions en détenait moins de 2,9% en 2018. Un quart n'en détenait aucun.

Les chiffres de cette publication sont principalement soit des **valeurs agrégées** pour les comptes, soit des **moyennes pondérées** selon le total du bilan.

⁶ Cette représentation de la distribution à l'aide d'indicateurs de position (premier quartile, médiane, moyenne pondérée selon le total du bilan, troisième quartile) est inspirée de la boîte à moustaches ou *boxplot* en anglais.

Placements et autres actifs, en 2017 et 2018

T3.1

Actifs en millions de francs	Ensemble des institutions de prévoyance		Variation en %	Institutions de prévoyance			
				Forme juridique		Forme administrative	
	2017	2018		de droit public	de droit privé	Fondations collectives et communes	Autres
				2018			
Actifs							
A Placements directs et collectifs	892 807	874 229	-2,1	221 412	652 817	400 118	474 111
Liquidités et placements à court terme	45 004	45 750	1,7	8 601	37 149	25 099	20 651
Créances et prêts y compris IA	4 925	6 119	24,2	3 040	3 079	4 285	1 834
Créances auprès de l'employeur	11 410	10 989	-3,7	4 973	6 016	5 094	5 895
Participations auprès de l'employeur	1 589	1 412	-11,2	5	1 407	28	1 384
Obligations suisses	110 837	112 897	1,9	29 113	83 784	49 880	63 017
Obligations étrangères en francs suisses	37 378	35 026	-6,3	4 926	30 100	11 862	23 164
Obligations étrangères en monnaie étrangère	126 079	126 707	0,5	40 599	86 108	58 213	68 494
Prêts hypothécaires	16 793	17 438	3,8	5 357	12 081	9 722	7 716
Biens immobiliers suisses	149 270	155 842	4,4	40 064	115 778	69 763	86 079
Biens immobiliers étrangers	18 829	22 302	18,4	4 929	17 373	10 741	11 561
Actions suisses	92 277	82 876	-10,2	21 936	60 940	39 747	43 129
Actions étrangères	184 139	160 878	-12,6	41 418	119 460	74 359	86 519
Private Equity	14 404	15 906	10,4	3 254	12 652	5 851	10 055
Hedge Funds	19 630	17 390	-11,4	3 230	14 160	5 086	12 304
Insurance Linked Securities	7 659	8 513	11,2	1 969	6 544	3 429	5 084
Matières premières	9 399	9 248	-1,6	2 666	6 582	4 885	4 363
Infrastructures	6 519	8 212	26,0	1 390	6 822	3 792	4 420
Autres placements alternatifs	21 677	21 599	-0,4	3 654	17 945	8 829	12 770
Placements collectifs mixtes	14 920	15 064	1,0	243	14 821	9 411	5 653
Autres actifs	69	61	-11,9	45	16	42	19
B Compte de régularisation actif	1 447	1 618	11,8	333	1 285	1 137	481
Total des actifs¹	894 254	875 847	-2,1	221 745	654 102	401 255	474 592
C Actifs de contrats d'assurance	147 349	147 162	-0,1	190	146 972	138 203	8 959

¹ sans les actifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Placements collectifs, en 2017 et 2018

T 3.2

Catégories des placements	En millions de francs		Variation en %	Part des placements collectifs		En % du total du bilan	
	2017	2018		2017	2018	2017	2018
Placements à court terme	3 386	4 652	37,4	7,5	10,2	0,4	0,5
Obligations	167 246	175 330	4,8	61,0	63,8	18,7	20,0
Obligations suisses	49 721	55 312	11,2	44,9	49,0	5,6	6,3
Obligations étrangères en francs suisses	24 151	25 390	5,1	64,6	72,5	2,7	2,9
Obligations étrangères en monnaie étrangère	93 374	94 628	1,3	74,1	74,7	10,4	10,8
Prêts hypothécaires	4 243	4 831	13,9	25,3	27,7	0,5	0,6
Biens immobiliers	90 645	98 224	8,4	53,9	55,1	10,1	11,2
Biens immobiliers suisses	71 981	76 142	5,8	48,2	48,9	8,0	8,7
Biens immobiliers étrangers	18 664	22 082	18,3	99,1	99,0	2,1	2,5
Actions	208 715	189 438	-9,2	75,5	77,7	23,3	21,6
Actions suisses	53 151	50 105	-5,7	57,6	60,5	5,9	5,7
Actions étrangères	155 564	139 333	-10,4	84,5	86,6	17,4	15,9
Placements alternatifs	79 288	80 868	2,0	100,0	100,0	8,9	9,3
Private Equity	14 404	15 906	10,4	-	-	1,6	1,8
Hedge Funds	19 630	17 390	-11,4	-	-	2,2	2,0
Insurance Linked Securities	7 659	8 513	11,2	-	-	0,9	1,0
Matières premières	9 399	9 248	-1,6	-	-	1,1	1,1
Infrastructures	6 519	8 212	26,0	-	-	0,7	0,9
Autres placements alternatifs	21 677	21 599	-0,4	-	-	2,4	2,5
Placements collectifs mixtes	14 920	15 064	1,0	100,0	100,0	1,7	1,7
Total des placements collectifs	568 443	568 407	-0,0	-	-	63,6	64,9

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

4 Passifs et données techniques

Moins de réserves

En 2018, les caisses de pensions suisses ont amorti et absorbé la fin d'année défavorable sur le marché des actions grâce au mécanisme de lissage de leurs réserves de fluctuations de valeur¹. Pour l'exercice 2018, le montant total de ces réserves a enregistré une baisse de 40,1% pour s'établir à 50,8 (contre 84,8) milliards de francs (graphique G 4.1 et tableau T 4.1). La majorité (85,1%) des réserves de fluctuations de valeur existantes fin 2018 se trouvait auprès des institutions de droit privé, pour un montant de 43,2 milliards. De manière similaire, les fonds libres (incluant le capital de fondation) ont également fortement diminué (-52,4%) pour s'inscrire à 3,6 (contre 7,5) milliards fin 2018.

Par rapport au total du bilan, les réserves de fluctuations de valeur se montaient à 5,8% fin 2018, contre 9,5% en 2017. Bien que cette proportion ait oscillé entre 3,1% et 9,5% ces dernières années (graphique G 4.1), elle reste en-dessous des valeurs cibles moyennes généralement admises dans la profession de 10-20%².

Afin de pouvoir détailler la distribution de la part des réserves individuelles, trois types d'institutions de prévoyance doivent être exclus: (1) les institutions dites collectives ayant transféré la totalité de leurs passifs du bilan auprès de compagnies d'assurance, (2) les caisses de droit public avec garantie de l'État³ bénéficiant d'un régime différent concernant la couverture des passifs, et (3) les institutions non enregistrées n'appliquant pas le régime de l'assurance obligatoire de la LPP. D'après le graphique G 4.2, seules 8,3% des institutions de prévoyance, représentant 13,0% des assurés actifs, n'avaient pas ou plus de réserve de fluctuation de valeur à la fin de l'année 2018. De plus, 10,8% des institutions, incluant 2,7% des assurés et 6,1% de la fortune, présentaient une réserve de plus de 15%.

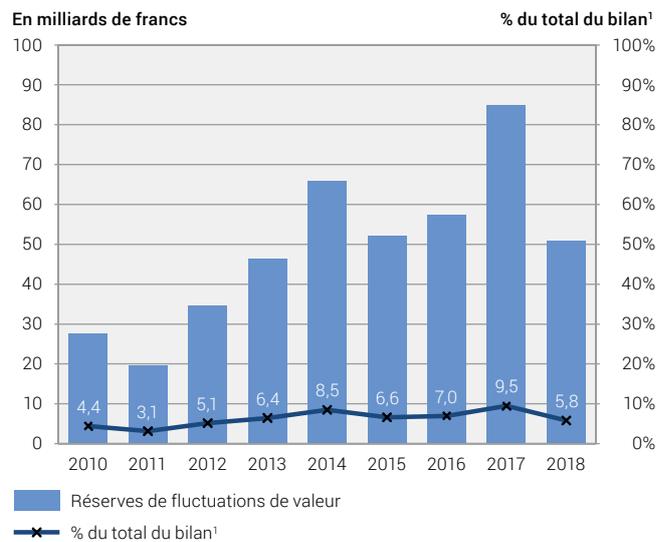
¹ Ces réserves admises selon les normes Swiss GAAP RPC 26 permettent de lisser les variations temporaires des marchés financiers sur le long terme et donc sur plusieurs exercices comptables.

² Cet ordre de grandeur (selon le glossaire en ligne de l'OFAS) reste une moyenne. Les institutions de prévoyance suisses déterminent individuellement la valeur cible de leur réserve de fluctuation de valeur selon des critères de risques liés aux placements.

³ au sens de la capitalisation partielle selon l'art. 72c de la LPP

Réserves de fluctuations de valeur, de 2010 à 2018

G 4.1



¹ sans les passifs de contrats d'assurance

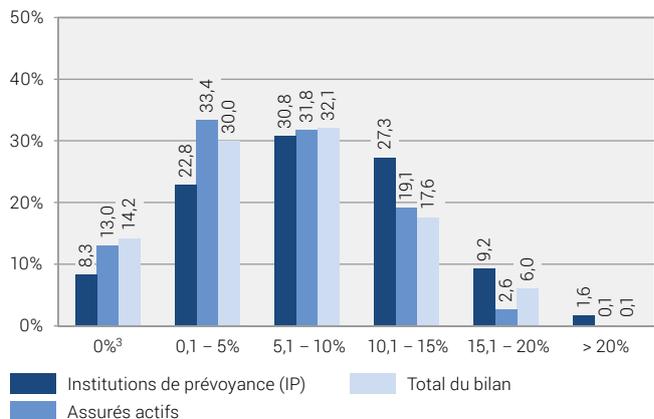
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Parts des institutions de prévoyance, des assurés actifs et du total du bilan selon le volume de la réserve de fluctuation de valeur, en 2018¹

G 4.2

Réserve de fluctuation de valeur en % du total du bilan²



¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

² sans les passifs de contrats d'assurance

³ sans la réserve de fluctuation de valeur et les fonds libres

Source: OFS – Statistique suisse des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Plus de découvert

Pour l'exercice 2018, le découvert global a augmenté (graphique G 4.3). Cette augmentation provient essentiellement des caisses qui n'ont pas pu répercuter sur leurs réserves la totalité d'un résultat net des placements négatif. Au total, le découvert s'élevait désormais à 38,6 milliards (tableau T 4.1), soit une augmentation de 19,6% ou 6,3 milliards de francs. Cette dernière était répartie à parts égales entre les institutions de droit privé (+3,1 milliards) et celles de droit public (+3,2 milliards).

- 40% de réserves de fluctuations de valeur
+ 20% de découvert global

Découvert des institutions de prévoyance selon la forme juridique, de 2014 à 2018 G 4.3



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Toutefois, fin 2018, les institutions de droit public enregistrées 91,0% du découvert total, soit un montant de 35,1 milliards de francs. L'essentiel du découvert était concentré dans un type particulier d'institutions de droit public: celles ayant choisi la capitalisation partielle au sens de l'art. 72c de la LPP et bénéficiant d'une garantie de l'État (graphique G 4.3). Au final, les engagements non-capitalisés, mais avec garantie de l'État, se montaient à 32,8 (contre 30,9) milliards, soit 85,0% du découvert total, et étaient concentrés dans 31 institutions enregistrées selon le régime de capitalisation partielle (tableau T 4.2). Bien que ne représentant que 2,0% des institutions, celles-ci incluaient néanmoins encore 8,4% des assurés actifs et 15,4% de la somme du total du bilan.

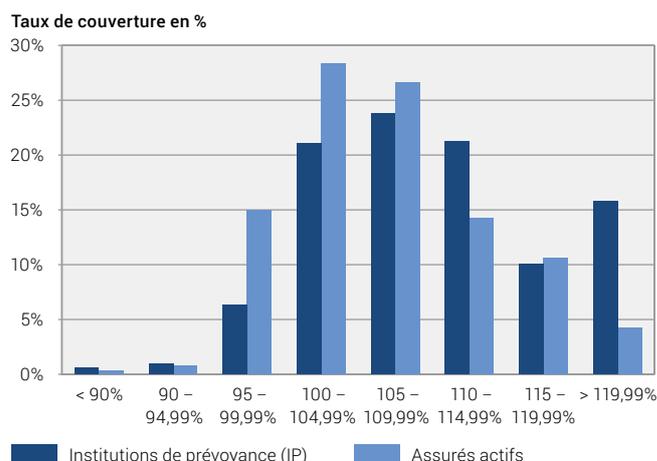
Le taux de couverture

Le calcul du taux de couverture selon l'art. 44, al. 1, et l'annexe de l'OPP2 fournit un indicateur de suivi dans le temps des découverts individuels des caisses de pensions suisses. De manière similaire à l'analyse des réserves du graphique G 4.2, il est possible de détailler la distribution des parts des taux de couverture, en excluant (1) les institutions dites collectives, (2) les caisses de droit public avec garantie de l'État, et (3) les institutions non enregistrées (tableau T 4.3 et graphique G 4.4).

En lien avec l'augmentation des découverts dans les comptes, les taux de couverture ont généralement diminué par rapport à 2017. La catégorie des «100%–104,99%» a en particulier fortement augmenté en 2018 et inclut 21,1% des institutions de prévoyance et 28,3% des assurés actifs. La part des institutions et assurés juste en dessous du seuil de 100% (catégorie des «95%–99,99%») a également fortement augmenté: de 1,1% à 6,3% des institutions et de 1,6% à 15,0% des assurés. Fin 2018, 16,1% des assurés actifs, soit 453 095 personnes, se trouvaient affiliés à une caisse présentant un taux de couverture en-dessous de 100%. 17,2% de ces assurés étaient concentrés dans sept institutions de prévoyance de droit public ayant choisi le régime de la capitalisation complète. Le solde se trouvait dans 88 institutions de droit privé.

Ces chiffres doivent être relativisés par rapport à l'ensemble des caisses de pensions suisses. En effet, à l'opposé de la distribution (graphique G 4.4), la majorité (92,1%) des caisses, incluant 83,9% des assurés actifs, présentait encore un taux de couverture au-dessus de 100% à la fin de l'exercice 2018. En particulier, 15,8% des institutions, représentant 4,2% des assurés, comptaient toujours un taux de couverture supérieur à 120%.

Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon le taux de couverture, en 2018¹ G 4.4



¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

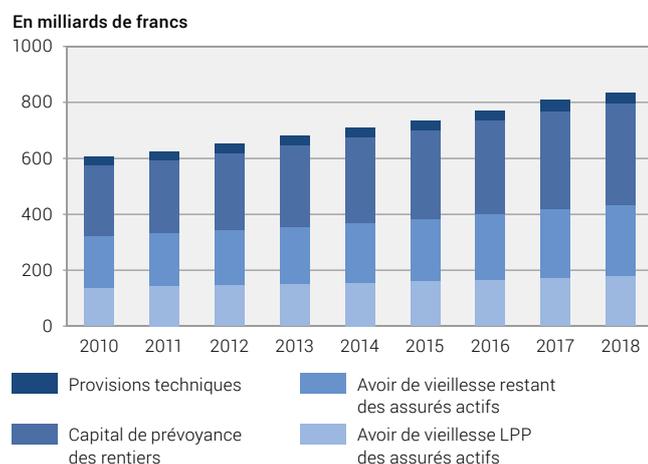
La lettre «H»

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques, désignés par la lettre «H» selon les Swiss GAAP RPC 26, représentent l'essentiel des passifs du bilan. Fin 2018, ils se montaient à 832,8 milliards de francs, soit 95,1% du total du bilan (tableau T4.1 et graphique G4.5). Cette lettre comprenait séparément le capital de prévoyance des assurés actifs d'un montant de 433,9 milliards (+3,6%) ainsi que celui des rentiers (ou bénéficiaires de rentes) de 361,1 milliards (+3,0%). Des provisions techniques de 37,8 milliards (-3,6%) fin 2018 complétaient la lettre «H». Le ratio du capital appartenant aux assurés actifs par rapport aux rentiers était de 1,2 pour l'ensemble des institutions fin 2018. Ce ratio était sensiblement plus élevé pour les caisses de droit privé (1,4) par rapport à celles de droit public (0,9), composées en moyenne de plus de rentiers. Il y avait également en moyenne plus de capital des assurés actifs (ratio de 1,5) dans les fondations collectives et communes.

Ratio des capitaux «assurés actifs/rentiers»:

- 1,2** total des institutions de prévoyance
- 1,4** caisses de droit privé
- 0,9** caisses de droit public
- 1,5** fondations collectives et communes

Décomposition des capitaux de prévoyance et provisions techniques (H), de 2010 à 2018¹ G 4.5



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

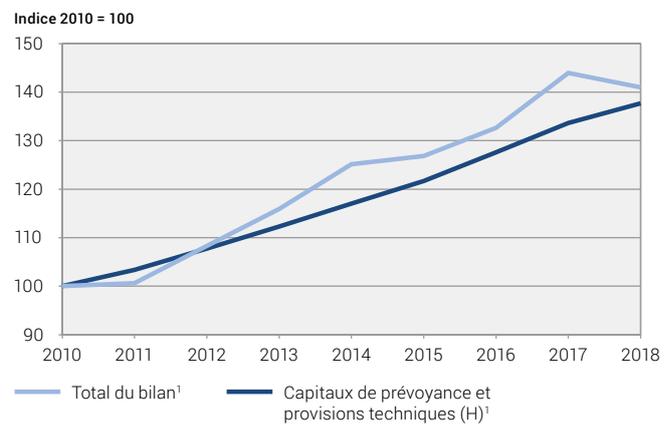
© OFS 2020

Le capital de prévoyance des assurés actifs comprend le minimum LPP obligatoire qui doit être comptabilisé séparément sous la forme de comptes témoins. Au total, l'avoir de vieillesse LPP pour l'ensemble des institutions a continué d'augmenter (+2,0%)

pour s'établir à 230,5 milliards de francs (tableau T4.1)⁴. En éliminant la part auprès des compagnies d'assurance, 178,8 milliards d'avoir de vieillesse LPP étaient inclus dans les comptes des caisses de pensions (graphique G4.5). La part minimale obligatoire selon la LPP représentait donc 41,2% du capital pour les assurés actifs fin 2018. Cette part est restée relativement constante et légèrement au-dessus de 40% depuis 2010.

Au final, ces dernières années, la lettre «H» n'a cessé d'augmenter et ceci de manière constante (graphique G4.5). Cette augmentation stable, qui a oscillé entre 3,0% et 4,9% par année depuis 2010, contraste avec l'évolution générale du total du bilan qui inclut les fluctuations de valeur des placements (graphique G4.6). Cette lettre est donc un bon indicateur de l'évolution à long terme des engagements des caisses de pensions suisses, dépourvu des variations à court terme des réserves de fluctuations de valeur et du découvert.

Total du bilan versus capitaux de prévoyance et provisions techniques (H), de 2010 à 2018 G 4.6



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Le taux d'intérêt technique

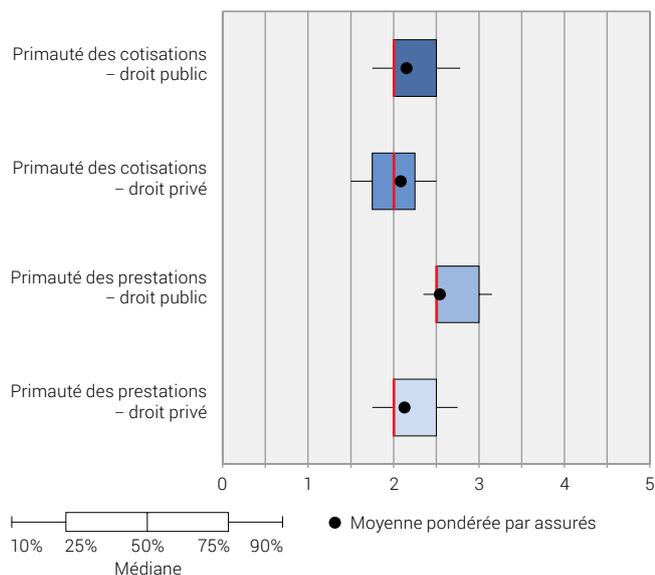
En 2018, les taux d'intérêt techniques appliqués à l'évaluation des engagements ont continué leur baisse amorcée il y a plusieurs années. L'évolution depuis 2010 de la proportion d'assurés dans les différentes catégories de taux techniques illustre cette baisse fulgurante (tableaux T4.4 et T4.5). Ces tableaux présentent en détail les catégories de taux techniques appliquées pour les assurés actifs cotisant pour l'épargne vieillesse⁵ et dont les institutions ont fourni des données. Cela représentait, pour 2018, 3 082 318 assurés, soit 72,6% du total des assurés actifs.

⁴ Ce chiffre n'est cependant pas directement comparable avec le total du capital pour les assurés actifs ou le total du bilan, car il inclut également l'avoir de vieillesse LPP provenant des contrats d'assurance.

⁵ Cela exclut les assurés actifs cotisant uniquement pour les risques.

Dispersion des taux d'intérêt techniques, en 2018

G 4.7



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

La plus grande partie (39,9%) de ces assurés participait à un plan en primauté des cotisations et se trouvait dans une institution de droit privé affichant un taux technique situé entre 2% et 2,49%. De plus, 14,1% des assurés se trouvaient dans la catégorie en-dessous de la barre de 2%, contre 10,4% en 2017. Tout type d'institution et tout type de plan confondus, il y avait désormais 15,8% des assurés en-dessous de 2%, alors qu'il n'y en avait aucun avant 2012.

Au final, en pondérant la moyenne en fonction des assurés (graphique G 4.7), le taux d'intérêt technique moyen pour les assurés en primauté des cotisations était de 2,17% pour les institutions de droit privé (vs. 2,31% droit public). Pour les plans en primauté des prestations, ce taux était de 2,20% (vs. 2,58% droit public). Globalement, la médiane était de 2%, sauf pour les caisses de droit public avec primauté des prestations (2,5%). Une bonne partie des caisses de pensions suisses présentait donc fin 2018 un taux technique proche du taux de référence de 2% défini dans la DTA 4 de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions (CSEP).

Et d'autres données actuarielles

Durant l'exercice 2018, 71,8% des institutions de prévoyance ont utilisé, en complément de données actuarielles, les bases «LPP 2015» et 7,4% les bases «VZ 2015». 8,4% des institutions ont déclaré avoir utilisé une autre base actuarielle, et 12,4% n'ont pas fourni ou ne devaient pas fournir cette information. De plus, 50,7% des institutions ont déclaré avoir effectué leurs calculs à l'aide de tables périodiques et 32,0% à l'aide de tables de génération. Les institutions restantes (17,3%) n'ont pas rempli cette donnée dans le questionnaire de l'enquête.

Engagements, réserves et capitaux de prévoyance, en 2017 et 2018

T4.1

Passifs en millions de francs	Ensemble des institutions de prévoyance		Variation en %	Institutions de prévoyance			
				Forme juridique		Forme administrative	
	de droit public	de droit privé		Fondations collectives et communes	Autres		
	2017	2018		2018			
D Engagements	13 176	14 784	12,2	1 161	13 623	10 096	4 688
Prestations de libre passage et rentes	9 048	10 953	21,0	822	10 131	7 575	3 378
Banques, assurances	1 003	843	-16,0	110	733	647	196
Autres dettes	3 125	2 988	-4,4	229	2 759	1 874	1 114
E Compte de régularisation passif	2 175	2 671	22,8	175	2 496	2 093	578
F Réserves de cotisations de l'employeur	9 702	9 129	-5,9	1 651	7 478	4 528	4 601
sans renonciation à l'utilisation	7 556	6 822	-9,7	213	6 609	3 243	3 579
assortie d'une renonciation à l'utilisation	2 146	2 307	7,5	1 438	869	1 285	1 022
G Provisions non techniques	720	711	-1,3	226	485	517	194
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques	808 477	832 830	3,0	246 015	586 815	397 630	435 200
Capital de prévoyance assurés actifs	418 648	433 921	3,6	109 422	324 499	224 363	209 558
Capital de prévoyance rentiers	350 642	361 130	3,0	123 790	237 340	154 699	206 431
Provisions techniques	39 187	37 779	-3,6	12 803	24 976	18 568	19 211
I Réserves de fluctuations de valeur	84 819	50 797	-40,1	7 586	43 211	15 335	35 462
J Capital de fondation, fonds libres	7 474	3 554	-52,4	77	3 477	1 966	1 588
J Découvert¹	-32 289	-38 629	19,6	-35 146	-3 483	-30 909	-7 720
Total des passifs²	894 254	875 847	-2,1	221 745	654 102	401 256	474 591
Passifs de contrats d'assurance	147 349	147 162	-0,1	190	146 972	138 203	8 959
Avoir de vieillesse LPP selon les comptes temoins ³	225 992	230 471	2,0	42 377	188 095	151 795	78 676

¹ ou engagements non capitalisés des institutions de droit public² sans les passifs de contrats d'assurance³ y compris les avoirs de vieillesse LPP des contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Institutions de prévoyance enregistrées de droit public avec ou sans garantie de l'État, en 2017 et 2018

T4.2

Régime et garantie	Institutions de prévoyance		Assurés actifs		Découvert en millions de francs		Total du bilan ¹ en millions de francs	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Total	74	71	584 841	585 857	31 917	35 146	228 565	221 742
Capitalisation partielle ²	31	31	353 562	358 631	30 874	32 822	139 108	135 042
Capitalisation complète ³	43	40	231 279	227 226	1 043	2 324	89 457	86 700

¹ sans les actifs/passifs de contrats d'assurance² prestations sous garantie de l'État selon l'art. 72c LPP³ sans garantie de l'État

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon le taux de couverture, en 2017 et 2018¹

T4.3

Taux de couverture en %	Institutions de prévoyance		Part en %		Assurés actifs		Part en %	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Total	1 269	1 212	100,0	100,0	2 720 619	2 804 909	100,0	100,0
<90	5	7	0,4	0,6	429	8 000	0,0	0,3
90 – 94,99	9	12	0,7	1,0	11 488	22 868	0,4	0,8
95 – 99,99	14	76	1,1	6,3	43 570	422 227	1,6	15,0
100 – 104,99	80	256	6,3	21,1	335 242	792 912	12,3	28,3
105 – 109,99	219	289	17,3	23,8	656 910	747 588	24,2	26,6
110 – 114,99	274	258	21,6	21,3	676 584	398 381	24,9	14,2
115 – 119,99	282	122	22,2	10,1	560 273	296 114	20,6	10,6
à partir de 120	386	192	30,4	15,8	436 123	116 819	16,0	4,2

¹ IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État/capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Taux d'intérêt technique en primauté des cotisations, de 2010 à 2018

T4.4

Taux d'intérêt technique selon la forme juridique des institutions de prévoyance	Assurés actifs soumis à des plans de prévoyance en primauté des cotisations ¹								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total	3 016 007	3 121 738	3 195 292	3 311 806	3 415 293	3 566 151	3 603 709	3 706 970	3 774 187
dont sans données ²	975 736	1 025 272	1 030 600	1 121 356	671 594	971 275	970 055	992 534	924 948
Droit privé									
< 2,0%	–	–	4 626	5 080	66 863	39 766	116 203	306 648	435 897
2,00 – 2,49%	749	1 251	20 166	32 160	89 419	307 372	703 497	1 153 286	1 230 986
2,50 – 2,99%	36 489	21 553	182 550	341 605	796 526	728 122	782 879	644 370	606 502
3,00 – 3,49%	256 387	468 723	837 087	893 896	1 039 730	915 045	448 593	147 623	117 438
3,50 – 3,99%	1 003 737	1 014 741	611 677	492 871	381 328	174 793	125 426	52 171	43 982
à partir de 4,0%	439 789	267 300	166 986	69 387	63 413	52 121	51 128	352	372
Sans données ²	967 308	1 025 085	1 030 487	1 121 264	671 241	971 104	969 548	992 339	924 743
Droit public									
< 2,0%	–	–	–	–	–	935	954	27 740	51 252
2,00 – 2,49%	–	–	–	79	1 549	83 047	130 118	146 298	189 253
2,50 – 2,99%	–	993	6 280	7 742	26 591	122 288	133 047	103 677	124 656
3,00 – 3,49%	29 238	33 120	104 062	278 458	200 868	166 549	138 008	132 271	48 901
3,50 – 3,99%	162 468	173 477	131 579	52 969	70 027	3 736	3 801	–	–
à partir de 4,0%	111 414	115 308	99 679	16 203	7 385	1 102	–	–	–
Sans données ²	8 428	187	113	92	353	171	507	195	205

¹ sans ceux cotisant uniquement pour les risques

² p. ex. les institutions de prévoyance qui n'assurent pas elles-mêmes les prestations sous forme de rentes

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Taux d'intérêt technique en primauté des prestations, de 2010 à 2018

T4.5

Taux d'intérêt technique selon la forme juridique des institutions de prévoyance	Assurés actifs soumis à des plans de prévoyance en primauté des prestations ¹								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total	460 962	440 802	424 879	388 213	344 761	267 868	245 945	242 964	233 296
dont sans données ²	5 374	2 625	2 494	1 296	985	1 110	291	589	217
Droit privé									
< 2,0%	–	–	–	–	–	–	142	152	335
2,00 – 2,49%	–	–	–	277	298	1 616	51 991	57 332	56 644
2,50 – 2,99%	654	1 174	2 764	51 545	48 036	60 186	24 573	19 435	14 393
3,00 – 3,49%	2 122	51 681	71 275	29 348	27 246	16 827	6 653	2 513	2 190
3,50 – 3,99%	58 935	52 990	36 691	36 026	19 347	10 523	4 544	3 544	3 464
à partir de 4,0%	106 057	44 031	28 721	6 391	4 089	775	793	–	–
Sans données ²	4 614	2 625	2 494	1 296	985	1 110	291	589	217
Droit public									
< 2,0%	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2,00 – 2,49%	–	–	–	–	–	–	–	12 990	30 930
2,50 – 2,99%	–	–	34 254	38 715	38 977	4 243	53 700	98 088	95 850
3,00 – 3,49%	–	164	8 205	108 287	125 936	114 550	68 785	29 295	28 585
3,50 – 3,99%	64 780	66 529	89 936	26 046	34 031	36 872	34 473	19 026	688
à partir de 4,0%	220 918	221 608	150 539	90 282	45 816	21 166	–	–	–
Sans données ²	760	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ sans ceux cotisant uniquement pour les risques² p. ex. les institutions de prévoyance qui n'assurent pas elles-mêmes les prestations sous forme de rentes

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

5 Compte d'exploitation

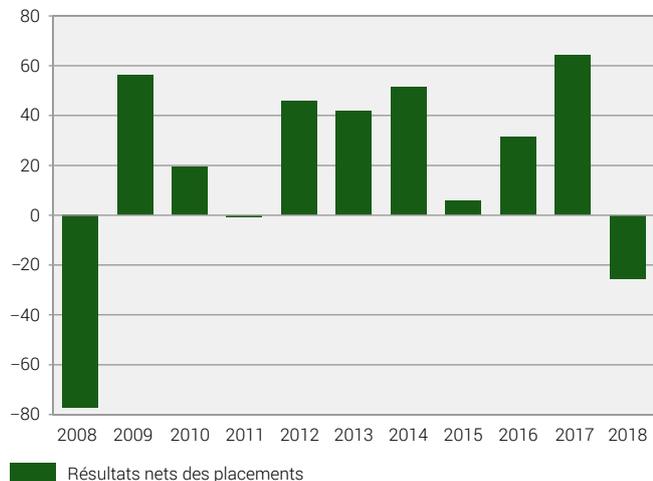
Un résultat net des placements négatif

Suite à une fin d'année défavorable sur le marché des actions, le résultat net des placements de l'exercice 2018 a été négatif (graphique G5.1). Il s'est établi à -25,5 milliards de francs, contre 64,1 milliards en 2017 (tableau T5.2). Pour l'année 2018, les intérêts et dividendes reçus n'ont pas pu compenser une perte sur valeurs très importante pour les actions à la fin de l'année. Cette perte sur valeurs explique le résultat négatif exceptionnel pour 2018. Celui-ci n'avait plus été négatif depuis 2011, année où il s'était inscrit à -0,7 milliard (graphique G5.1). Il n'a toutefois pas atteint le niveau particulièrement bas de l'année 2008 de -77,3 milliards.

Résultats nets des placements, de 2008 à 2018

G 5.1

En milliards de francs



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

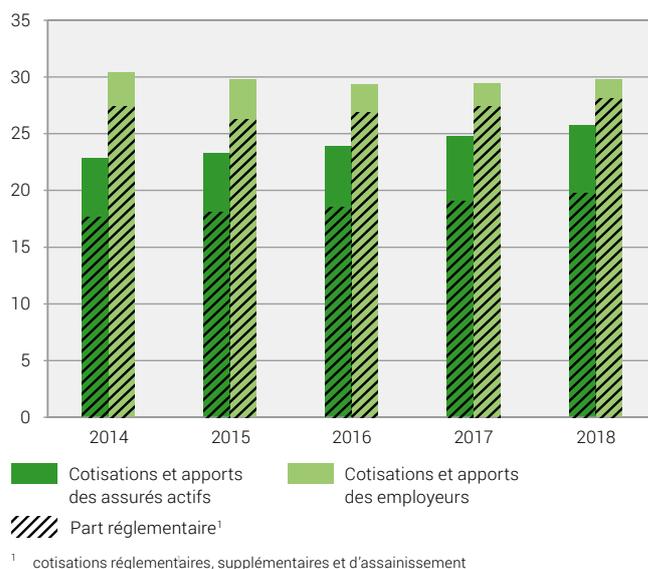
Plus de cotisations reçues

En lien avec l'augmentation du nombre d'assurés actifs, les cotisations et apports ont également augmenté en 2018 (graphique G5.2). Les employeurs ont versé un montant total de 29,8 milliards de francs (+1,3%) qui était supérieur à celui des assurés actifs (tableau T5.1). Pour l'année 2018, les cotisations et apports des assurés se sont élevés à 25,7 milliards (+4,0%). Sur ces totaux, une grande part correspondait à des versements

Cotisations et apports, de 2014 à 2018

G 5.2

En milliards de francs



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

réglementaires¹, soit 76,6% pour les assurés et 94,3% pour les employeurs. Des rachats et versements uniques de la part des assurés actifs d'un montant de 6,0 milliards (+5,8%) expliquent une proportion plus faible de la part réglementaire pour ces derniers.

Pour l'exercice 2018, la contribution du «troisième cotisant» a été comme suit. L'ensemble du capital épargne des assurés actifs a été rémunéré à hauteur de 5,3 milliards de francs, contre 8,0 milliards en 2017 (tableau T5.2). Pour les institutions de prévoyance ayant annoncé un taux d'intérêt crédité à l'avoir de vieillesse LPP, cela correspondait à un taux moyen de 1,51% sur la partie minimale obligatoire².

¹ incluant les cotisations réglementaires, supplémentaires et d'assainissement

² La moyenne a été pondérée sur le capital de prévoyance des assurés actifs et exclut les institutions qui n'ont pas répondu à cette question durant l'enquête.

Plus de prestations payées

Des prestations réglementaires en augmentation de 3,8%, d'un montant de 38,1 milliards de francs, ont été payées durant l'année 2018 (tableau T 5.1). La majorité (60,8%) était des rentes de vieillesse, pour un montant de 23,2 milliards (+2,6%). Les rentes de survivants, incluant les rentes de conjoint et les rentes d'orphelin, ont également augmenté (+1,6%), pour s'inscrire à 3,9 milliards. Seules les rentes d'invalidité de 2,1 milliards en 2018 ont légèrement diminué (-0,9%). En complément aux rentes, des prestations en capital à la retraite (ou capital vieillesse) d'un total de 8,0 milliards (+9,4%) ont été versées³.

Les principales prestations en 2018:

23 milliards	rentes de vieillesse
4 milliards	rentes de survivants
2 milliards	rentes d'invalidité
8 milliards	capital vieillesse

Des frais d'administration constants

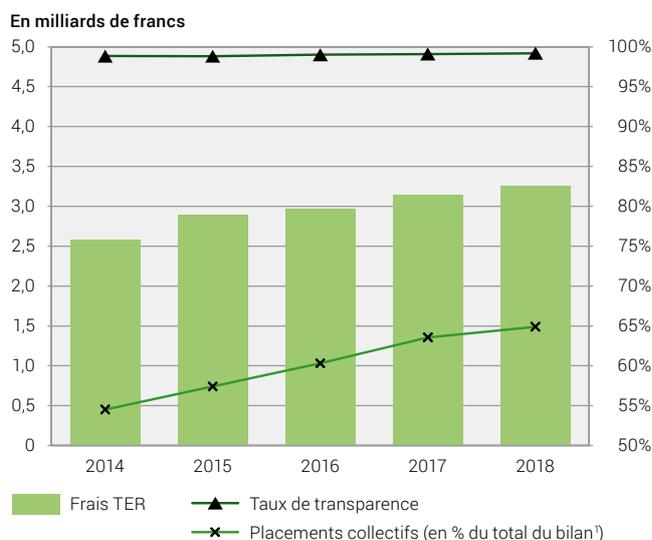
Les différents frais de gestion des institutions de prévoyance suisses sont restés stables en 2018. Le compte d'exploitation permet de mettre en évidence et de détailler les frais liés à l'administration de la caisse et ceux liés à la gestion de sa fortune (tableau T 5.2). Les frais liés à l'administration directe⁴ sont restés constants à 0,9 milliard de francs en 2018. Plus des trois quarts (78,7%) étaient liés à l'administration générale, avec une part stable s'inscrivant à 0,7 milliard. Au final, le total des frais de l'administration directe par assuré actif est resté constant à 218 francs, contre 221 francs en 2017.

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à 4,3 milliards de francs en 2018 (tableau T 5.2). Par rapport au total du bilan, ces frais représentaient 0,49%, contre 0,46% en 2017 et 0,48% en 2016. En 2018, 76,3% de ces frais d'administration liés à la fortune, soit 3,3 milliards, correspondaient à l'indication des frais TER (total expense ratio) liés aux placements collectifs (CHS PP – Directives n° 02/2013 du 23.04.2013). Comme illustré dans le graphique G 5.3, ces frais TER semblent avoir augmenté depuis leur introduction. Deux points permettent cependant de nuancer cette apparente augmentation.

Premièrement, le total du bilan a augmenté de 12,7% depuis 2014. La part des placements collectifs a également fortement augmenté durant cette période: de 54,5% en 2014 à 64,9% en 2018. Au total, le montant des placements collectifs dans les caisses de pensions a augmenté de 34,1%. Il est donc attendu que le total des frais y relatifs augmente également. Deuxièmement, le taux de transparence associé s'est aussi légèrement renforcé. Les caisses de pensions suisses sont désormais

Frais TER, placements collectifs et taux de transparence, de 2014 à 2018

G 5.3



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

capables de retransmettre dans leur compte d'exploitation 99,20% (contre 98,84% en 2014) des frais liés à l'ensemble des placements⁵. Par conséquent, il est au final difficile de dissocier une augmentation des frais TER de celle du volume des placements collectifs ou de leur transparence dans les comptes.

Les valeurs agrégées dans la présente publication ne correspondent pas aux chiffres macroéconomiques apurés des **transferts internes** à l'intérieur du système, entre institutions de prévoyance.

³ De plus amples détails relatifs aux prestations et à leurs bénéficiaires sont donnés et commentés dans le chapitre suivant.

⁴ au sens de l'art. 48a, al. 1 de l'OPP2, sans les frais de gestion de la fortune (point b) qui sont présentés séparément dans le compte d'exploitation

⁵ La moyenne est calculée sur les institutions ayant déclaré cette donnée dans le questionnaire de l'enquête.

Compte d'exploitation, en 2017 et 2018, 1^{re} partie

T 5.1

Cotisations et prestations	En millions de francs		Variation en %
	2017	2018	
K Cotisations et apports ordinaires et autres	54 729	56 204	2,7
Cotisations réglementaires – assurés actifs	18 942	19 620	3,6
Cotisations réglementaires – employeurs	27 020	27 679	2,4
Prélèvement des réserves de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-665	-683	2,8
Cotisations de fondations de financement ou d'autres IP, cotisations de tiers	425	540	27,2
Cotisations supplémentaires (primauté des prestations) – assurés actifs	61	47	-23,6
Cotisations supplémentaires (primauté des prestations) – employeurs	134	86	-35,9
Versements uniques et sommes des rachats – assurés actifs	5 689	6 016	5,8
Versements uniques et sommes des rachats – employeurs	876	1 186	35,5
Cotisations d'assainissement – assurés actifs	68	61	-10,8
Cotisations d'assainissement – employeurs	274	340	24,4
Cotisations d'assainissement – rentiers	-	-	...
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	1 785	1 185	-33,6
Subsides du fonds de garantie	120	127	5,5
L Prestations d'entrée	35 345	38 180	8,0
Apports de libre passage	31 750	33 877	6,7
Attributions en cas de reprise d'effectifs d'assurés	2 816	3 452	22,6
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce	779	851	9,3
K-L Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée	90 074	94 384	4,8
M Prestations réglementaires	-36 714	-38 094	3,8
Rentes de vieillesse	-22 572	-23 169	2,6
Rentes de survivants	-3 857	-3 917	1,6
Rentes d'invalidité	-2 149	-2 130	-0,9
Autres prestations réglementaires	-7	-10	34,7
Prestations en capital à la retraite	-7 306	-7 993	9,4
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-823	-875	6,3
N Prestations extra-réglementaires	-57	-68	18,8
O Prestations de sortie, versements anticipés, etc.	-42 243	-47 434	12,3
Prestations de libre passage en cas de sortie	-37 661	-43 831	16,4
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	-2 309	-1 307	-43,4
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-2 273	-2 296	1,0
M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-79 014	-85 596	8,3

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Compte d'exploitation, en 2017 et 2018, 2^e partie

T 5.2

Autres charges et produits		En millions de francs		Variation en %
		2017	2018	
P/Q	Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-39 379	-27 732	-29,6
	Dissolution (+)/constitution (-) de capital de prévoyance assurés actifs, libération de primes incl.	-10 582	-11 886	12,3
	Charges (-)/produits (+) de liquidation partielle	14	-97	...
	Dissolution (+)/constitution (-) de capital de prévoyance rentiers	-15 882	-12 085	-23,9
	Dissolution (+)/constitution (-) de provisions techniques	-3 984	1 194	...
	Rémunération du capital épargne	-7 976	-5 283	-33,8
	Dissolution (+)/constitution (-) de réserves de cotisations de l'employeur	-969	425	...
R	Produits de prestations d'assurance	19 755	24 088	21,9
	Prestations d'assurance	19 258	23 605	22,6
	Parts aux bénéficiaires des assurances	497	483	-2,7
S	Charges d'assurance	-22 283	-22 574	1,3
	Primes d'assurance: partie épargne	-7 650	-7 716	0,9
	Primes d'assurance: partie risque	-2 497	-2 511	0,6
	Primes d'assurance: partie frais de gestion	-715	-731	2,3
	Apports uniques aux assurances	-11 046	-11 272	2,1
	Utilisation de la part aux bénéficiaires des assurances	-197	-151	-23,6
	Cotisations au fonds de garantie	-178	-193	8,5
K-S	Résultat net de l'activité d'assurance	-30 847	-17 430	-43,5
T	Résultat net des placements	64 105	-25 493	...
	dont frais d'administration de la fortune	-4 134	-4 265	3,2
U	Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques	253	-8	...
V	Autres produits	136	130	-4,3
	Produits de prestations fournies	60	49	-17,9
	Produits divers	76	81	6,4
W	Autres charges	-46	-86	89,5
X	Frais d'administration	-922	-924	0,2
	Administration générale	-726	-727	0,1
	Marketing et publicité	-25	-25	-1,5
	Courtages	-76	-82	7,7
	Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-79	-74	-6,0
	Autorités de surveillance	-16	-16	1,3
K-X	Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution des réserves de fluctuations de valeur	32 679	-43 811	...
Y	Dissolution (+)/constitution (-) des réserves de fluctuations de valeur	-27 588	33 716	...
Z	Excédent des produits (+)/excédent des charges (-)	5 091	-10 095	...

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

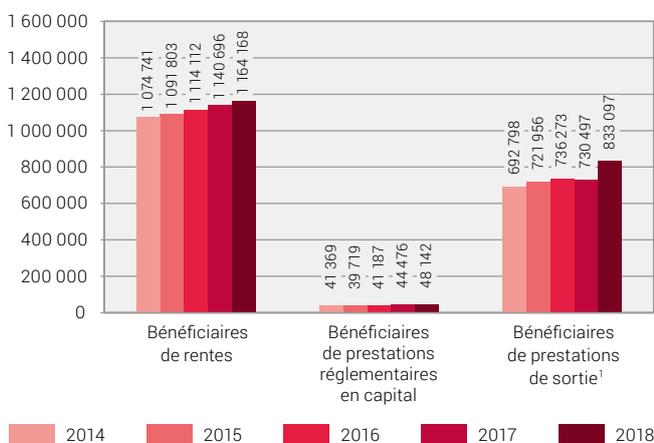
6 Bénéficiaires et prestations

Les rentiers et les rentes

Les bénéficiaires de rentes (ou rentiers) ont à nouveau augmenté en 2018 (graphique G6.1 et tableau T6.1). À la date de clôture¹, il y avait 1 164 168 rentiers (+2,1%) qui touchaient un montant réglementaire de 29,2 milliards de francs (+2,2%). La majorité de ces rentiers (68,6%) et de ces rentes (79,2%) concernait la vieillesse (graphique G6.2). 798 554 retraités (+3,3%) ont touché 23,1 milliards (+2,7%) sous la forme de rentes de vieillesse. En moyenne, ces retraités ont reçu annuellement 28 947 francs en 2018, contre 29 119 en 2017, soit 172 francs de moins. Fin 2018, le ratio du nombre d'assurés actifs était de 5,32 pour un retraité et 3,65 pour un rentier.

Bénéficiaires de prestations, de 2014 à 2018

G 6.1



¹ versements anticipés inclus

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

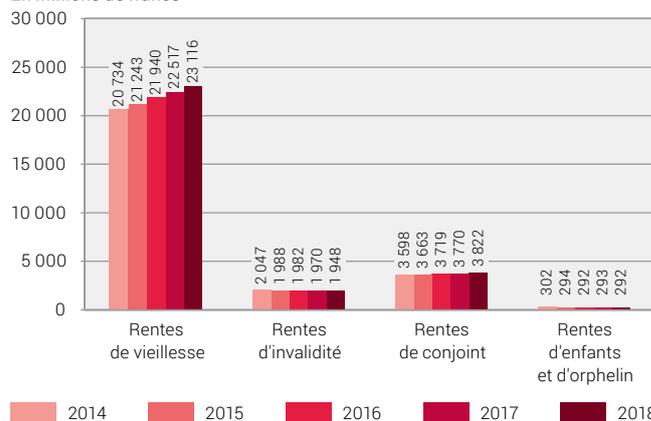
© OFS 2020

¹ Tous les chiffres en lien avec les rentiers et les rentes présentés dans ce chapitre correspondent aux rentes en cours annualisées à la fin de l'exercice 2018. Ces chiffres peuvent donc légèrement différer de ceux présentés dans le compte d'exploitation qui comptabilisent les rentes effectivement versées et payées durant l'année 2018.

Rentes de 2014 à 2018

G 6.2

En millions de francs



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

De plus, 114 534 personnes (-2,3%) ont reçu une rente d'invalidité et pour un montant de 1,9 milliard de francs (-1,1%) (tableau T6.1 et graphique G6.2). Pour cas de décès, 191 046 veuves, veufs ou partenaires (+0,8%) ont reçu une rente de conjoint, pour un montant total de 3,8 milliards (+1,4%). En moyenne, les rentes annuelles d'invalidité et de conjoint ont augmenté. Fin 2018, elles étaient de respectivement 17 012 francs (contre 16 795 francs) et 20 008 francs (contre 19 888 francs).

Prestations en capital

Les bénéficiaires de prestations réglementaires en capital ont également augmenté en 2018 (graphique G6.1 et tableau T6.1). Au total, 48 142 personnes (+8,2%) ont reçu un capital de 8,9 milliards de francs (+9,1%). À nouveau, l'essentiel (90,1%) de ce capital était versé à la retraite. Ce capital vieillesse de 8,0 milliards (+9,4%) concernait 42 124 personnes (+8,9%) qui ont choisi de retirer leur épargne vieillesse intégralement ou partiellement². En 2018, le capital vieillesse moyen versé était de 189 751 francs, contre 188 842 en 2017.

² Pour plus d'informations au niveau de ce choix des personnes arrivant à la retraite, vous pouvez vous référer aux résultats de la Statistique des nouvelles rentes (NRS) publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Moyennes annuelles, en francs, en 2018:

28 947	rentes de vieillesse
17 012	rentes d'invalidité
20 008	rentes de conjoint
189 751	capital vieillesse

Prestations de sortie

Durant l'année 2018, un total de 46,1 milliards de francs (+15,5%) sous forme de prestations de sortie et de versements anticipés sont sortis des caisses de pensions suisses (tableau T6.1). 833 097 bénéficiaires (+14,0%) au total ont touché ces prestations de sortie (graphique G6.1), nombre en forte augmentation. La quasi-totalité (95,0%) était des prestations de libre passage (PLP)³: 43,8 milliards (+16,4%) destinés à 804 429 personnes (+14,6%).

Deux autres types de versements anticipés viennent compléter les prestations de sortie. Premièrement, 8954 personnes (+1,9%) ont reçu en 2018 des versements en cas de divorce d'un montant total de 0,8 milliard de francs (+1,5%) (tableau T6.1). Deuxièmement, l'encouragement à la propriété du logement (EPL) a engendré une sortie de 1,5 milliard, en légère augmentation de 0,8% par rapport à 2017. 19 714 personnes (+0,6%) ont touché en moyenne un versement anticipé EPL de 77 559 francs, contre 77 405 francs en 2017.

Prestations de sortie et versements anticipés en 2018:

43,8 milliards	libre passage (PLP)
0,8 milliard	cas de divorce
1,5 milliard	propriété du logement (EPL)

Des différences entre hommes et femmes

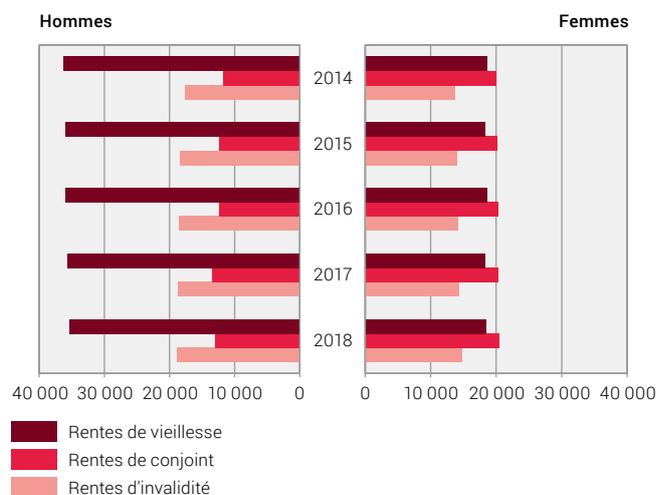
Des disparités entre les prestations touchées par les femmes et les hommes existent encore en 2018 (graphique G6.3). De nombreuses raisons peuvent expliquer ces différences⁴. L'une d'elle est que les femmes ont généralement accumulé moins d'épargne vieillesse (tableau T6.2). Ceci est toujours vrai en 2018, année durant laquelle 42,7% des assurés actifs étaient des femmes. Celles-ci avaient accumulé un avoir de vieillesse LPP de 72,3 milliards de francs, soit 31,4% du total. À travers tous les groupes d'âge, une femme cotisant en 2018 a donc accumulé en moyenne 39 861 francs alors qu'un homme avait 65 034 francs (ratio de 1,63).

³ selon la loi fédérale sur le libre passage (LFLP)

⁴ Le rapport de recherche n° 12/16 intitulé «Écart de rentes en Suisse: Différences entre les rentes de vieillesse des femmes et des hommes», publié par l'OFAS, offre une analyse détaillée et des raisons de cet écart.

Rentes annuelles moyennes par sexe, en francs, de 2014 à 2018

G 6.3



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Concernant les rentes de vieillesse en cours en 2018, 38,3% des bénéficiaires étaient des femmes. Ces dernières touchaient une rente de vieillesse annuelle moyenne de 18 567 francs, soit la moitié de celle des hommes (35 385 francs, ratio de 1,91). Cette rente de vieillesse est restée stable ces dernières années pour les femmes (18 578 en 2014) alors qu'elle a en moyenne légèrement diminué pour les hommes (36 217 en 2014). Cette différence du simple au double concernait également le capital vieillesse versé en 2018. Il était en moyenne de 105 592 francs pour les femmes contre 239 028 francs pour les hommes (ratio de 2,26).

Pour les rentes d'invalidité, les prestations reçues étaient plus proches de la parité (graphique G6.3). 44,9% des bénéficiaires étaient des femmes et ont reçu en moyenne 14 754 francs en 2018, contre 18 851 francs pour les hommes (ratio de 1,28). Finalement, la tendance restait inversée en ce qui concerne les rentes de conjoint (graphique G6.3). Les femmes constituaient la quasi-totalité (92,5%) des bénéficiaires. Elles ont reçu en moyenne en 2018 plus, soit 20 571 francs, contre 13 016 pour les hommes (ratio de 0,63).

Des prestations majoritairement enveloppantes

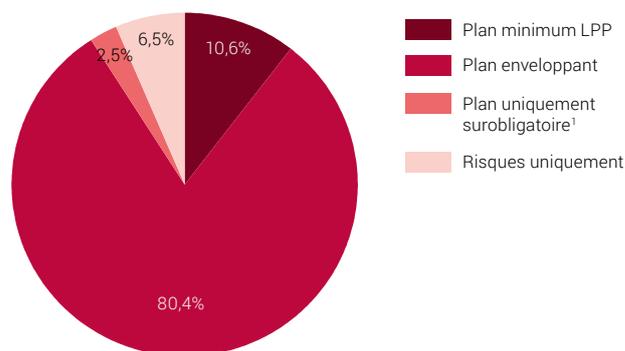
En 2018, il y avait, dans 1562 caisses de pensions, 134 191 plans de prévoyance différents auxquels les 4,2 millions d'assurés actifs pouvaient être affiliés. Dans l'ensemble, huit assurés sur dix étaient dans des plans de type enveloppant, c'est-à-dire qu'ils offraient des prestations allant au-delà du minimum réglementaire (graphique G6.4 et tableau T6.3). Cette part était exactement de 80,4% en 2018 et est restée constante ces dernières années. Seul un assuré sur dix (10,6% en 2018) était affilié à un plan n'incluant que la partie obligatoire du minimum LPP. De plus, 6,5% des assurés cotisaient uniquement pour les risques de décès et d'invalidité. Finalement, une part relativement faible de 3,5% des assurés participait au régime purement subobligatoire.

Sur cette part, 0,9% participait également à un plan de base dans la même institution de prévoyance, induisant un double comptage au sein de l'institution.

Parmi les assurés affiliés à des plans enveloppants, ceux-ci étaient pour l'essentiel (93,2%) soumis de plus à un plan en primauté des cotisations (tableau T 6.4). En continue diminution ces dernières années, la primauté des prestations ne concernait plus que 6,8% de ces assurés en 2018, contre 8,2% en 2015.

Parts des types de plans des assurés actifs, en 2018

G 6.4



¹ Le double comptage est compensé dans les plans surobligatoires.

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Bénéficiaires et prestations, en 2017 et 2018

T 6.1

Genre de prestations	Bénéficiaires		Variation en %	Montant annuel en millions de francs		Variation en %	Moyenne en francs	
	2017	2018		2017	2018		2017	2018
Rentes¹	1 140 696	1 164 168	2,1	28 555	29 184	2,2
Rentes de vieillesse	773 299	798 554	3,3	22 517	23 116	2,7	29 119	28 947
Rentes d'invalidité	117 286	114 534	-2,3	1 970	1 948	-1,1	16 795	17 012
Rentes d'enfants ²	44 491	44 206	-0,6	196	196	-0,3	4 414	4 427
Rentes de conjoint	189 571	191 046	0,8	3 770	3 822	1,4	19 888	20 008
Rentes d'orphelin	15 788	15 500	-1,8	97	96	-1,2	6 125	6 167
Autres rentes	261	328	25,7	5	6	22,6	18 567	18 116
Prestations réglementaires en capital	44 476	48 142	8,2	8 129	8 868	9,1
à la retraite	38 688	42 124	8,9	7 306	7 993	9,4	188 842	189 751
en cas de décès	5 462	5 723	4,8	801	854	6,6	146 609	149 186
en cas d'invalidité	326	295	-9,5	22	21	-4,7	67 672	71 258
Prestations de sortie et versements anticipés	730 497	833 097	14,0	39 934	46 127	15,5
Prestations de libre passage (PLP) en cas de sortie	682 393	780 589	14,4	37 062	43 123	16,4	54 312	55 244
PLP payées en espèces	19 710	23 840	21,0	599	708	18,2	30 374	29 691
Retraits anticipés pour la propriété du logement (EPL)	19 605	19 714	0,6	1 517	1 529	0,8	77 405	77 559
Versements en cas de divorce	8 789	8 954	1,9	756	767	1,5	85 980	85 661

¹ bénéficiaires et rentes à la date de clôture

² rentes d'enfants de retraités et d'enfants d'invalides

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Hommes et femmes dans les caisses de pensions, en 2018

T6.2

À la date de clôture	Assurés actifs		Avoir de vieillesse LPP en millions de francs		Moyenne en francs	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
État à la fin de l'année	2 432 719	1 812 850	158 210	72 261	65 034	39 861
Genre de prestations	Bénéficiaires		Montant annuel en millions de francs		Moyenne en francs	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Rentes¹	570 398	534 064	18 819	10 073
Rentes de vieillesse	492 870	305 684	17 440	5 676	35 385	18 567
Rentes d'invalidité	63 133	51 401	1 190	758	18 851	14 754
Rentes de conjoint	14 242	176 804	185	3 637	13 016	20 571
Autres rentes	153	175	4	2	24 294	12 714
Prestations réglementaires en capital	30 243	17 899	6 888	1 980
à la retraite	26 568	15 556	6 350	1 643	239 028	105 592
en cas de décès	3 503	2 220	525	329	149 789	148 234
en cas d'invalidité	172	123	13	8	74 558	66 642
Prestations de sortie et versements anticipés	491 409	341 688	31 906	14 220

¹ bénéficiaires et rentes à la date de clôture

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon le type de plan, de 2015 à 2018

T6.3

IP et assurés actifs	2015	2016	2017	2018
Total des IP	1 782	1 713	1 643	1 562
Total des assurés actifs	4 068 196	4 090 508	4 177 769	4 245 569
Assurés ayant un plan minimum LPP	428 375	419 398	452 970	448 338
Assurés ayant un plan enveloppant	3 255 748	3 291 369	3 348 498	3 412 346
Assurés selon des plans uniquement subrogatoires	149 896	138 887	148 466	146 799
<i>Doubles comptages¹</i>	<i>-38 670</i>	<i>-24 260</i>	<i>-34 192</i>	<i>-36 986</i>
Assurés risques uniquement	272 847	265 114	262 027	275 072

¹ résultant des assurés qui figurent dans un plan de base (minimum LPP ou enveloppant) et dans un plan subrogatoire dans la même IP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

Institutions de prévoyance (IP) et assurés ayant un plan enveloppant selon le type de primauté, de 2015 à 2018

T6.4

IP et assurés actifs	2015	2016	2017	2018
Total des IP ayant un plan enveloppant	1 447	1 399	1 350	1 290
Part du total des IP	81,2%	81,7%	82,2%	82,6%
Total des assurés affiliés à un plan enveloppant	3 255 748	3 291 369	3 348 498	3 412 346
Part du total des assurés actifs	80,0%	80,5%	80,2%	80,4%
avec primauté des prestations	265 867	243 907	240 818	232 644
avec primauté des cotisations	2 989 881	3 047 462	3 107 680	3 179 702

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2018

© OFS 2020

7 Conception de l'enquête

Le but

Cette publication présente des chiffres commentés permettant de mieux comprendre le paysage de la prévoyance professionnelle en Suisse. Elle rend compte en particulier de la situation et de l'évolution des caisses de pensions ou, dans le langage de spécialistes, institutions de prévoyance. En produisant ces chiffres chaque année, il est possible de mieux appréhender l'état actuel du système suisse et suivre son évolution¹. On peut également répondre à des questions concrètes d'actualité et fournir des chiffres clés nécessaires aux décisions politiques. De manière générale, ces données intéressent les milieux scientifiques et politiques, des associations, des spécialistes et le grand public. Les résultats détaillés de cette publication se rapportent à la date du 31 décembre 2018 ou à l'exercice 2018. Ils sont présentés de manière agrégée afin de préserver l'anonymat des participants.

Le déroulement

Le relevé des données est effectué annuellement à l'aide de questionnaires électroniques remplis par les institutions de prévoyance. Un système de plausibilité et l'expérience des collaborateurs de la section Prévoyance professionnelle (BEVO) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) permettent une analyse descriptive et la publication des données collectées. Le questionnaire standard utilisé repose sur les recommandations Swiss GAAP RPC 26 et est principalement basé sur les rapports annuels audités. Après traitement des questionnaires de chaque caisse de pensions, les données sont ensuite agrégées afin d'être présentées sous différentes formes, comme pour cette publication.

Le contenu

Pour l'enquête annuelle, le questionnaire comprend principalement des données liées à la structure, aux assurés et à leurs prestations, ainsi qu'à des aspects techniques et aux postes détaillés relevant de la comptabilité (bilan et compte d'exploitation). Dans le but d'alléger la charge aux participants, un relevé des classes d'âge des assurés et des éléments réglementaires

est effectué uniquement tous les cinq ans dans le cadre de l'enquête complète, et ce depuis 2005. En revanche, bien que le total des actifs/passifs de contrats d'assurance soit également relevé, il n'est pas compris dans la comptabilité mais présenté de manière séparée. Sont inclus uniquement les assurés, cotisations et prestations. Le détail de la part des actifs et passifs transférés reste comptabilisé auprès des compagnies d'assurance et ne fait donc pas partie de l'enquête.

Autres publications liées à l'enquête

Les résultats définitifs et condensés de cette enquête ont déjà paru via un communiqué de presse et sont disponibles en ligne depuis fin 2019. En sus de graphiques et de tableaux, la banque de données de la statistique interactive (STAT-TAB) donne la possibilité à l'utilisateur d'effectuer sa propre sélection. Les principaux résultats ont aussi paru sous la forme d'un dépliant de poche intitulé «Statistique des caisses de pensions – Principaux résultats 2014–2018». Tous ces éléments sont disponibles en ligne sur www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 13 – Sécurité sociale → Prévoyance professionnelle

Autres destinataires des données

L'enquête fournit également des données à d'autres acteurs de l'OFS, tels que pour les comptes nationaux et les comptes globaux de la protection sociale. Des chiffres sont livrés à d'autres organismes suisses, comme l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et la Banque nationale suisse (BNS). Ils sont également repris à l'international dans les enquêtes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT). De manière générale, ces autres receveurs de données expliquent pourquoi le questionnaire de cette enquête s'écarte, dans certains cas, des normes Swiss GAAP RPC 26. Les différents besoins ainsi que l'évolution du cadre légal et comptable expliquent également les révisions nécessaires du questionnaire au fil des années.

¹ Ceci est rendu possible par une enquête sur le sujet qui existe depuis 1987, la LPP (loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) offrant un cadre légal. Elle est également comparable depuis 2004, les Swiss GAAP RPC 26 relatives à la présentation des comptes des institutions de prévoyance offrant un cadre comptable.

L'institution de prévoyance comme unité statistique

L'enquête est menée exclusivement auprès des institutions de prévoyance offrant aux salariés et aux indépendants, dans le cadre du 2^e pilier², une protection contre les risques économiques liés à la vieillesse, au décès ou à l'invalidité. Le relevé à la base de cette publication est effectué auprès de toutes les institutions de prévoyance de droit public et de droit privé, avec assurés actifs et prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et surobligatoires. L'enquête étant obligatoire³, le taux de réponse est de 100%. Elle porte donc de manière exhaustive sur ces types d'institutions, bien que les institutions nouvellement créées durant l'année sous revue n'aient pas pu être prises en compte. En 2018, cela représentait 1562 caisses de pensions.

Unité statistique:

IP = institution de prévoyance de droit public ou de droit privé, avec assurés actifs et prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et/ou surobligatoires
= caisse de pensions

Publication complémentaire sur les fonds de bienfaisance

Les fonds de bienfaisance, les fondations de financement, les caisses de retraite anticipée ainsi que les caisses fermées pour rentiers et les institutions de prévoyance gelées ou sur le point de cesser leurs activités n'ont été consultés que sur le total du bilan dans le cadre de la présente enquête annuelle 2018⁴. C'est pourquoi les résultats concernant cette partie de la prévoyance professionnelle (1442 institutions, représentant un total du bilan de 16,4 milliards de francs) ne sont pas publiés ici. Des données plus détaillées sont néanmoins relevées tous les cinq ans durant l'enquête complète. Les résultats du dernier relevé disponible sont consultables en ligne dans la publication «Les fonds de bienfaisance en Suisse en 2015».

Institutions interrogées durant l'exercice 2018:

1562 caisses de pensions (cette publication)
1442 institutions telles que fonds de bienfaisance (publication complémentaire)

Limitation du comptage multiple des assurés

Étant donné que l'unité statistique de cette enquête est l'institution et non l'assuré, on ne peut exclure un comptage multiple du nombre d'assurés entre les institutions. Il est en effet possible qu'un assuré soit affilié à plus d'une institution de prévoyance. De manière générale, si un assuré est affilié à un plan uniquement surobligatoire, cela signifie qu'il est également assuré à un plan minimum LPP ou enveloppant. Dans la mesure où ce cas se produit dans deux institutions différentes, il y a automatiquement double comptage. Bien que cela soit de moindre occurrence, il reste également possible qu'un assuré ayant deux emplois à temps partiel (dépassant le salaire d'entrée) soit affilié à deux institutions. Un bénéficiaire pourrait également toucher des prestations différentes de plusieurs institutions.

² Par 2^e pilier, on entend toutes les institutions de prévoyance actives au sens de la LPP. Cela comprend également les institutions non enregistrées comme celles résultant de l'art. 1e de l'OPP2.

³ selon la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF) et en particulier l'art. 6 de l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux

⁴ Ne sont pas interrogées dans l'enquête: les fondations de libre passage, les fondations de placements pour caisses de pensions, les institutions qui n'accordent une aide qu'en cas de difficulté passagère, les caisses de régime de retraite ainsi que les caisses de pensions internationales.

Glossaire et abréviations

Actifs/passifs de contrats d'assurance

Valeurs des contrats d'assurance pour couvrir les engagements des institutions de prévoyance vis-à-vis de leurs assurés affiliés.

Avoir de vieillesse

Ensemble des bonifications de vieillesse annuelles créditées aux assurés, ainsi que des *prestations de libre passage* et des *rachats* volontaires, le tout majoré des intérêts. L'avoir de vieillesse LPP est la part provenant du minimum LPP obligatoire selon les *comptes témoins*. Cette part doit être comptabilisée séparément.

Caisse de pensions

se référer à *institution de prévoyance (IP)*

Capital de prévoyance

Le capital de prévoyance (capital de couverture) est le capital nécessaire au financement de tous les engagements réglementaires pris envers les assurés actifs et les rentiers. Il s'agit des *avoirs de vieillesse* et de la valeur actuelle des rentes acquises (y compris les intérêts) au jour déterminant.

Capitalisation partielle

Le choix de régime de certaines institutions de prévoyance de droit public selon l'art. 72c de la LPP. Les institutions ayant choisi la capitalisation partielle bénéficient de la garantie de l'État pour leurs engagements.

Compte témoin

La LPP oblige toutes les institutions de prévoyance *enregistrées* à ouvrir pour chaque assuré un compte individuel de vieillesse selon les normes LPP. Ce compte, appelé compte témoin ou encore compte fictif, apporte la preuve de la conformité avec les prescriptions minimales obligatoires de la LPP.

Cotisations des assurés actifs

Versements réglementaires effectués par les salariés pour la prévoyance, composés des cotisations d'épargne vieillesse ainsi que des éventuelles cotisations des risques de décès et d'invalidité et contributions aux *frais d'administration*.

Cotisations des employeurs

Versements réglementaires effectués par les employeurs pour la prévoyance, composés des cotisations d'épargne vieillesse, des cotisations des risques de décès et d'invalidité ainsi que des contributions aux *frais d'administration*. Conformément à la loi, la somme de ces cotisations doit être au moins égale à la somme des *cotisations des assurés actifs* (selon l'art. 66, al. 1, de la LPP).

Enregistrement LPP

Toutes les institutions de prévoyance qui pratiquent le régime de l'assurance obligatoire de la LPP doivent se faire enregistrer dans le registre de la prévoyance professionnelle (selon l'art. 48 de la LPP).

Fondation collective

Institution de prévoyance qui est le plus souvent créée par une compagnie d'assurance, une banque ou une société fiduciaire afin de permettre à des employeurs indépendants les uns des autres de s'affilier. Chaque employeur constitue une œuvre de prévoyance et une comptabilité séparée est tenue.

Fondation commune

Institution de prévoyance qui est le plus souvent créée par une association professionnelle afin de permettre aux employeurs faisant partie de cette organisation, mais financièrement et juridiquement indépendants les uns des autres, de s'affilier. Contrairement aux *fondations collectives*, elles tiennent généralement une comptabilité commune.

Fonds de garantie LPP

Il s'agit d'une institution de droit public créée par le Conseil fédéral et dont le but principal est de garantir la viabilité du système de prévoyance professionnelle. Toutes les institutions de prévoyance soumises à la LFLP doivent également être inscrites auprès du fonds de garantie.

Forme administrative

Les deux formes principales sont les institutions de prévoyance fondées par un seul employeur et celles ayant plusieurs employeurs affiliés. Ces dernières incluent les *fondations collectives* et les *fondations communes*.

Forme juridique

Il existe des institutions de prévoyance de droit public ou de droit privé. Ces dernières doivent prendre la forme soit d'une fondation soit d'une société coopérative.

Frais d'administration

Dans cette publication, les frais d'administration tels que visibles dans le compte d'exploitation (au sens de l'art. 48a, al. 1 de l'OPP2) incluent les frais liés à l'administration directe des caisses et ceux liés à la gestion de leur fortune.

Institution de prévoyance (IP)

Institution finançant des prestations périodiques (rentes) et/ou uniques (capital) à l'âge de la retraite et/ou dans les cas de risques de décès ou d'invalidité. Il s'agit de l'unité statistique de cette enquête et le mot «caisse de pensions» est alternativement utilisé dans cette publication.

Placements alternatifs

Une catégorie des placements comprenant tous les placements alternatifs autorisés selon l'art. 53, al. 1 de l'OPP2. Cela inclut en particulier Private Equity, Hedge Funds, Insurance Linked Securities, matières premières et infrastructures. Conformément à l'art. 53, al. 4 de l'OPP2, tous les placements alternatifs sont aussi des *placements collectifs*.

Placements collectifs

Placements en capital (au sens de l'art. 56 de l'OPP2) investis par le biais de fonds ou fondations de placements ainsi que de sociétés d'investissements.

Plan enveloppant

Plan de prévoyance réunissant des prestations obligatoires ainsi que subobligatoires.

Prestations de libre passage

Ensemble des cotisations qui doivent être transférées à l'institution de prévoyance en cas de changement ou arrêt d'emploi. Les comptes ou dépôts auprès des fondations de libre passage ou les polices de libre passage auprès des compagnies d'assurance en font également partie.

Primauté des cotisations

Les prestations de vieillesse sont fixées sur la base du capital épargné par les cotisations versées et majoré de ses intérêts. Le régime légal obligatoire est établi sur la base du système de la primauté des cotisations.

Primauté des prestations

La primauté des prestations se base sur des prestations prédéterminées, et ce en pourcentage du salaire assuré.

Rachat

Un assuré actif a le droit de verser des sommes de rachat à une institution de prévoyance afin d'atteindre les prestations maximales prévues par le règlement.

Swiss GAAP RPC 26

Normes comptables suisses relatives à la présentation des comptes des institutions de prévoyance (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004 et remaniées au 1^{er} janvier 2014). Les actifs sont évalués à la valeur actuelle applicable à la date de clôture des comptes. Des informations complémentaires au bilan et au compte d'exploitation doivent figurer dans l'annexe.

Taux de couverture

Rapport entre la fortune de prévoyance disponible et le *capital de prévoyance*, selon l'art. 44, al. 1, et l'annexe de l'OPP2.

Taux d'intérêt technique

Taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations futures (et des cotisations futures en *primauté des prestations*).

Couverture des risques d'une institution de prévoyance (IP)	
Autonome (sans réassurance)	IP qui supporte l'intégralité des risques de vieillesse, de décès et d'invalidité.
Autonome (avec assurance excess-of-loss/stop-loss)	IP qui couvre toutes les prestations d'assurance sur une période déterminée, dès qu'une certaine somme a été dépassée.
Semi-autonome (rentes de vieillesse garanties par l'IP; couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance)	IP qui prend à sa charge les rentes de vieillesse ou verse le capital aux destinataires. Les risques de décès et/ou d'invalidité sont entièrement pris en charge par une compagnie d'assurance.
Semi-autonome (constitution de l'épargne vieillesse par l'IP; réassurance des risques restants)	IP qui constitue uniquement l'épargne vieillesse pour acheter des rentes de vieillesse auprès d'une compagnie d'assurance. Tous les risques restants sont couverts par une compagnie d'assurance.
Collective (couverture de tous les risques par une compagnie d'assurance)	IP qui réassure l'intégralité des risques auprès d'une compagnie d'assurance. Ce transfert des risques ne doit pas être confondu avec l'affiliation d'un employeur auprès d'une <i>fondation collective</i> , d'où l'appellation «dite collective» dans cette publication.
Institution d'épargne	IP qui a pour seul but l'épargne vieillesse. Elle ne couvre ni le risque de décès ni celui d'invalidité.

Abréviations

al.	Alinéa	LSF	Loi sur la statistique fédérale
art.	Article	NRS	Statistique des nouvelles rentes de l'Office fédéral de la statistique
BEVO	Section Prévoyance professionnelle de l'Office fédéral de la statistique	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
bp	Point de base (<i>basis point</i> en anglais)	OEPL	Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle
CHS PP	Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	OFAS	Office fédéral des assurances sociales
CSEP	Chambre Suisse des experts en caisses de pensions	OFS	Office fédéral de la statistique
DTA 4	Directive technique sur le taux d'intérêt technique de la CSEP	OPP2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
EPL	Encouragement à la propriété du logement	PLP	Prestations de libre passage, selon LFLP
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne	Rentiers	Bénéficiaires de rentes
IA	Impôt anticipé	Retraités	Bénéficiaires de rentes de vieillesse
IP	Institution de prévoyance	STAT-TAB	Banque de données de la statistique interactive de l'Office fédéral de la statistique
Lettre «H»	Capitaux de prévoyance et provisions techniques, selon Swiss GAAP RPC 26	Swiss GAAP	Présentation des comptes des institutions de prévoyance
LFLP	Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (Loi sur le libre passage)	RPC 26	
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	TER	Total expense ratio
LPP 2015	Bases techniques publiées par Aon Suisse SA et Libera SA	VZ 2015	Bases techniques communes pour les caisses de droit public

Programme des publications de l'OFS

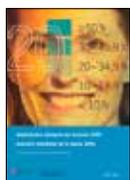
En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch). www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix. www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats. www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique. www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

La publication de la statistique des caisses de pensions 2018 rend compte des résultats agrégés de l'enquête annuelle portant sur l'exercice 2018. Outre les éléments relatifs à la conception de l'enquête, elle donne une idée globale du paysage suisse et de l'évolution des institutions de prévoyance avec assurés actifs et prestations réglementaires. Les résultats commentés apportent des chiffres et des informations sur la structure des institutions de prévoyance, la situation de leurs assurés et prestations ainsi que sur la partie comptable (bilan et compte d'exploitation) et technique. Un glossaire de termes théoriques et spécifiques à l'enquête complète cette publication.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

135-1802

ISBN

978-3-303-13202-9

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.